

# CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2020

**LA CONSULTATION OFFICIELLE**  
EN VERTU DE LA RÉSOLUTION CC-160927-4525



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
PORTRAIT DE LA CSSMI EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES.....	4
<b>PRIMAIRE</b> .....	6
Secteur A.....	7
Zones de vulnérabilité et solutions identifiées.....	9
Faits saillants.....	10
Secteur B.....	11
Zones de vulnérabilité et solutions identifiées.....	13
Faits saillants.....	13
Enjeu et pistes de solution.....	15
B1 RELOCALISATION DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN EN 2017-2018.....	15
B2 RELOCALISATION DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN EN 2017-2018.....	18
Secteur C.....	21
Zones de vulnérabilité et solutions identifiées.....	23
Faits saillants.....	24
Secteur D.....	25
Zones de vulnérabilité et solutions identifiées.....	27
Faits saillants.....	28
Secteur E.....	30
Zones de vulnérabilité et solutions identifiées.....	32
Faits saillants.....	33
Enjeu et piste de solution.....	34
E1 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS.....	34
Écoles offrant un projet particulier.....	36
Faits saillants.....	38
<b>SECONDAIRE</b> .....	39
Écoles secondaires.....	40
Faits saillants.....	44
Résumé des zones de vulnérabilité au secondaire.....	44
<b>ANNEXES</b> .....	45
Loi sur l'instruction publique.....	46
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020.....	50
Liste des écoles et actes d'établissement 2017-2018.....	60
Démarche de consultation.....	70

## INTRODUCTION

La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) dessert la population d'un territoire de près de 800 km<sup>2</sup> qui regroupe 16 municipalités réparties dans quatre municipalités régionales de comté sur la couronne nord de Montréal. Selon les données statistiques les plus récentes, la CSSMI se place au 6<sup>e</sup> rang des commissions scolaires les plus grandes du Québec avec un effectif de plus de 40 000 élèves (formation générale des jeunes, adulte et professionnelle).

Les commissions scolaires sont tenues en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* d'élaborer une planification d'organisation scolaire, prenant en considération les services éducatifs à dispenser aux élèves, l'utilisation des locaux à sa disposition et la répartition des immeubles.

Le Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 se veut un document dressant le portrait démographique actuel et résumant les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des 60 écoles primaires incluant la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache et la Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord), des 12 écoles secondaires et de l'école desservant la clientèle spécialisée du territoire. Par ailleurs, les impacts de l'évolution de la clientèle peuvent avoir des effets directs sur la population scolaire des adultes en formation générale de même que sur les élèves en formation professionnelle.

La démarche de consultation mise en place à notre commission scolaire débute en janvier de chaque année avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan triennal. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publiées au début avril, une rencontre d'information générale ainsi que des rencontres de travail sont planifiées. Les membres du conseil des commissaires et les membres-parents de tous les conseils d'établissement sont invités à participer à cette démarche d'échanges préconsultation.

Dans le processus menant à l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2017-2020, des pistes de solution sont soumises en consultation auprès de tous les conseils d'établissement tant d'école primaire, secondaire que de centre; auprès du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; auprès des syndicats et associations concernées ainsi qu'auprès des villes et municipalités de notre territoire afin de répondre aux enjeux soulevés. Une audience publique se tient également afin de permettre à la population de faire connaître leur avis.

Finalement, le conseil des commissaires décide des meilleures pistes à mettre en place pour répondre aux besoins des élèves actuels et des cohortes à venir<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Au terme de la consultation, le conseil des commissaires pourrait ne pas retenir les pistes de solution liées à un enjeu spécifique et maintenir la situation en vigueur avec les conséquences s'y rapportant.

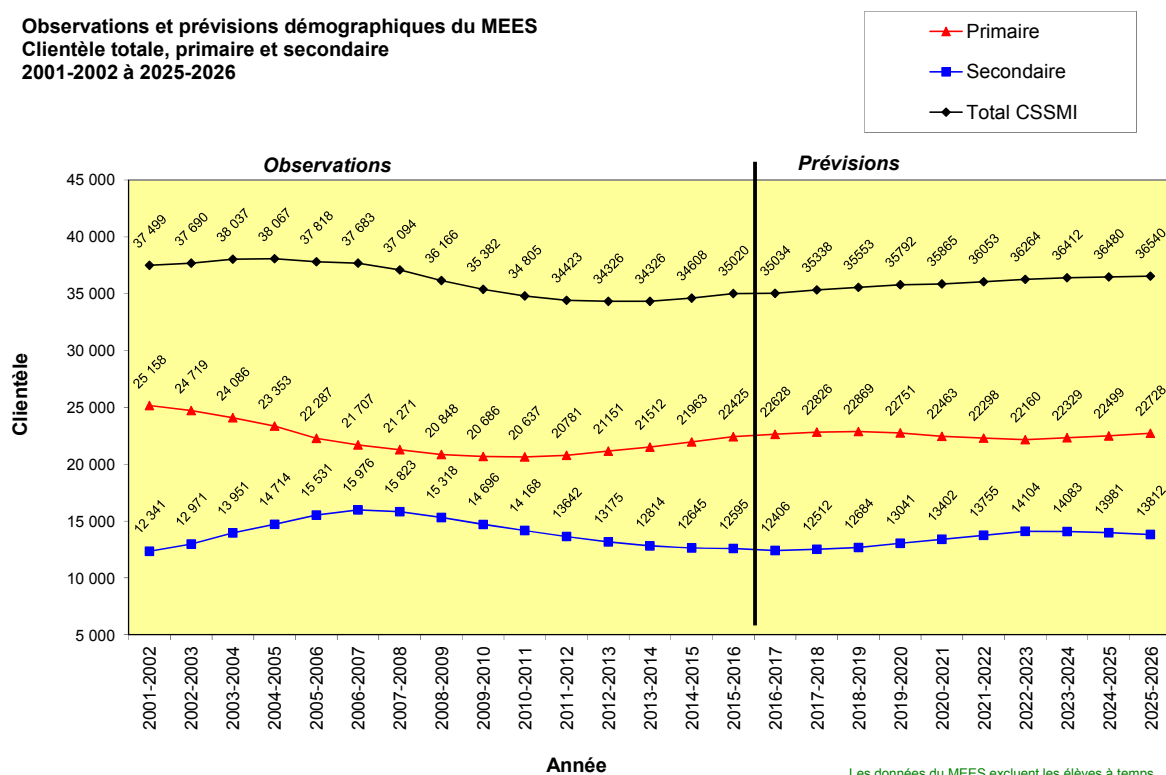
## PORTRAIT DE LA CSSMI EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

En 2015-2016, la CSSMI a accueilli un peu plus de 35 000 élèves en formation générale des jeunes. Pour l'année scolaire 2016-2017, la Commission scolaire prévoit une légère augmentation de l'effectif scolaire au secteur des jeunes. Les tendances de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontrent une poursuite de la croissance qui pourrait augmenter de 2,1 % entre les années scolaires 2016-2017 et 2019-2020.

Au cours de cette même période, la clientèle du préscolaire et du primaire devrait osciller aux environs de 22 750 élèves. En ce qui a trait au secondaire, la tendance à la baisse qu'a connue cette clientèle au cours des dernières années devrait être renversée à compter de l'année scolaire 2017-2018. En effet, le nombre d'élèves devrait augmenter de 5,1 % pour dépasser le seuil des 13 000 élèves d'ici l'année 2019-2020.

Les tendances démographiques de la clientèle en formation générale des jeunes regroupent les données du préscolaire et du primaire ainsi que les données du secondaire. Elles sont présentées sous forme graphique ci-dessous :

**Observations et prévisions démographiques du MEES**  
Clientèle totale, primaire et secondaire  
2001-2002 à 2025-2026



Source : Prévisions MEES en date du 29 mars 2016

Les données du MEES excluent les élèves à temps partiel et en formation professionnelle.

Réalisé par : Service de l'organisation scolaire  
Date : 19 avril 2016

L'ouverture de la nouvelle école primaire annoncée au Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 dans le quartier des Jardins de Saint-Eustache se concrétisera pour septembre 2017.

Cependant, des travaux majeurs à l'école Curé-Paquin obligent la fermeture temporaire de l'établissement et la relocalisation de tous les élèves pour l'année scolaire 2017-2018. Cela représente l'un des principaux enjeux de la présente démarche de consultation et deux pistes de solution seront soumises à la consultation.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a accordé à la CSSMI, en juillet 2015, la construction d'une nouvelle école primaire dans le quartier Domaine-Vert Nord de la Ville de Mirabel. Toutefois, la capacité d'accueil de cette dernière étant insuffisante pour répondre au besoin à long terme de ce secteur, la Commission scolaire a reçu l'autorisation d'agrandir la bâtisse pour que cette école ouvre ses portes avec une capacité d'accueil de 28 groupes.







Le MEES a également accordé à la CSSMI, en juillet 2015, un agrandissement de quatre locaux ainsi que des espaces communs à l'école Marie-Soleil-Tougas située à Terrebonne afin de répondre aux besoins de la clientèle de ce secteur. En effet, une réorganisation de la répartition des élèves sur le territoire de la Ville de Terrebonne sera proposée aux fins de consultation.

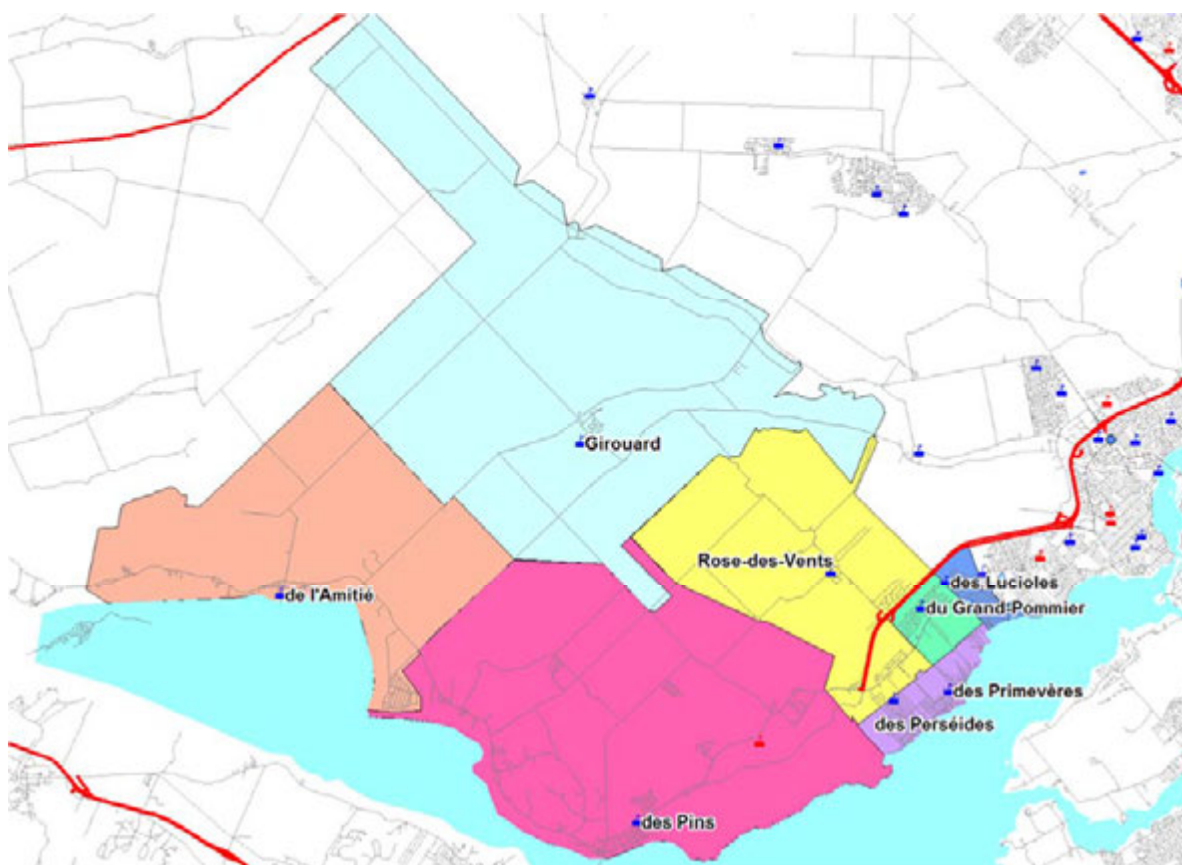
# PRIMAIRE



## Secteur A

Couvrant les municipalités de Mirabel (Saint-Benoît), Oka, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide, le secteur A regroupe sept écoles primaires :

-  l'école Girouard à Mirabel (Saint-Benoît);
-  l'école des Pins à Oka;
-  l'école des Perséides et le pavillon des Primevères à Pointe-Calumet;
-  les écoles du Grand-Pommier et Rose-des-Vents à Saint-Joseph-du-Lac;
-  l'école de l'Amitié à Saint-Placide;
-  l'école des Lucioles à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.



**Secteur A - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur A	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
de l'Amitié	6,0	7,0	6,0	
des Pins	15,0	14,0	15,0	3,0
Girouard	9,0	10,0	10,0	
Rose-des-Vents	14,0	13,0	14,0	2,0
des Lucioles	18,0	17,0	17,0	2,0
pavillon des Primevères	17,0	10,5	16,5	
des Perséides	23,0	21,0	17,0	2,0
du Grand-Pommier	21,0	15,0	18,0	4,0
<b>Total</b>	<b>123,0</b>	<b>107,5</b>	<b>113,5</b>	<b>13,0</b>

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
7,0	7,0	7,0
16,0	16,0	16,0
9,0	8,0	8,0
14,0	14,0	15,0
18,0	19,0	19,0
16,5	15,5	15,5
17,0	18,0	17,0
16,0	17,0	17,0
<b>113,5</b>	<b>114,5</b>	<b>114,5</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

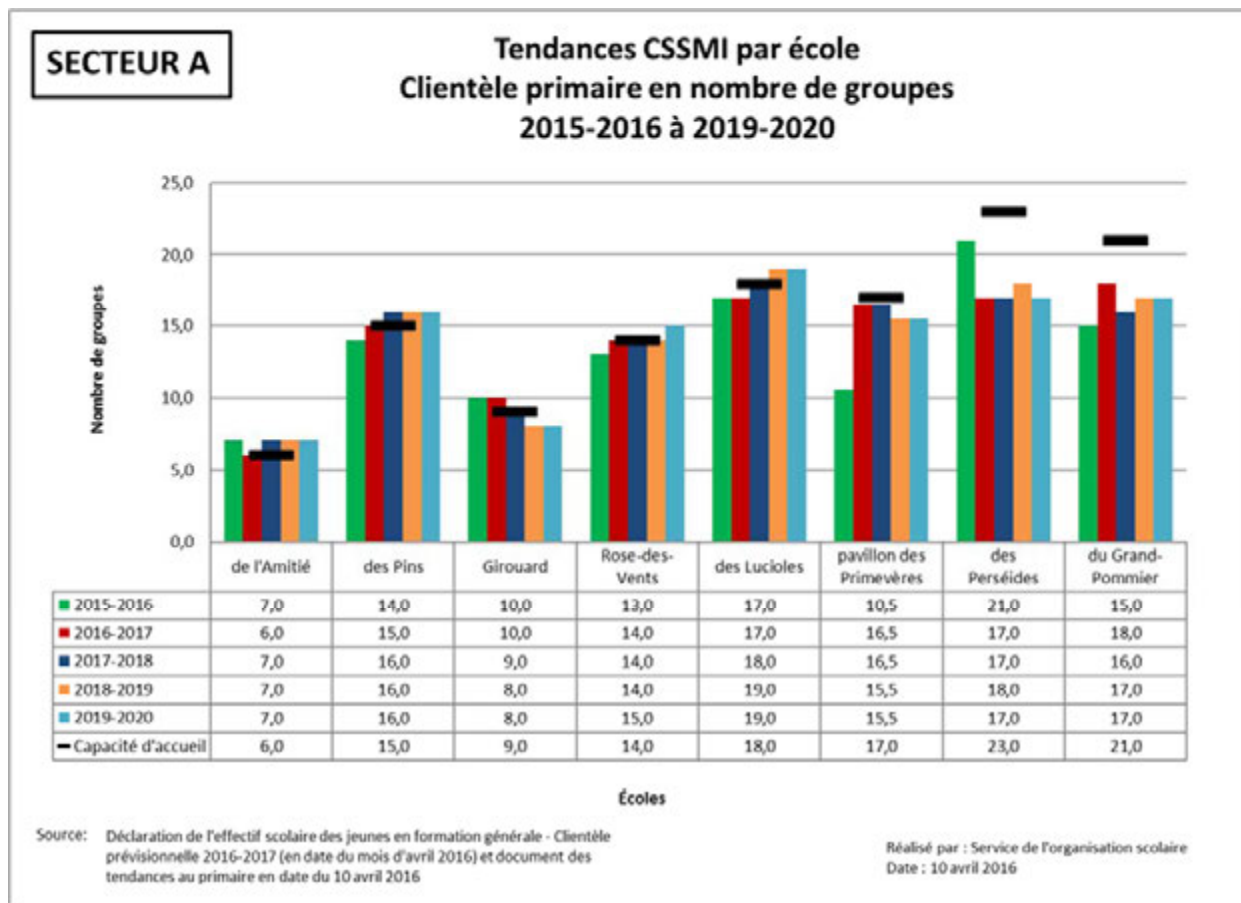
Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

**Secteur A - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur A	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
de l'Amitié	6,0	1,0	0,0	
des Pins	15,0	-1,0	0,0	
Girouard	9,0	1,0	1,0	
Rose-des-Vents	14,0	-1,0	0,0	
des Lucioles	18,0	-1,0	-1,0	
pavillon des Primevères	17,0	-6,5	-0,5	
des Perséides	23,0	-2,0	-6,0	
du Grand-Pommier	21,0	-6,0	-3,0	
<b>Total</b>	<b>123,0</b>	<b>-15,5</b>	<b>-9,5</b>	

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
1,0	1,0	1,0
1,0	1,0	1,0
0,0	-1,0	-1,0
0,0	0,0	1,0
0,0	1,0	1,0
-0,5	-1,5	-1,5
-6,0	-5,0	-6,0
-5,0	-4,0	-4,0
<b>-9,5</b>	<b>-8,5</b>	<b>-8,5</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées




ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
de l'Amitié	X		
des Lucioles	X	X	
des Pins	X	X	
Rose-des-Vents	X		

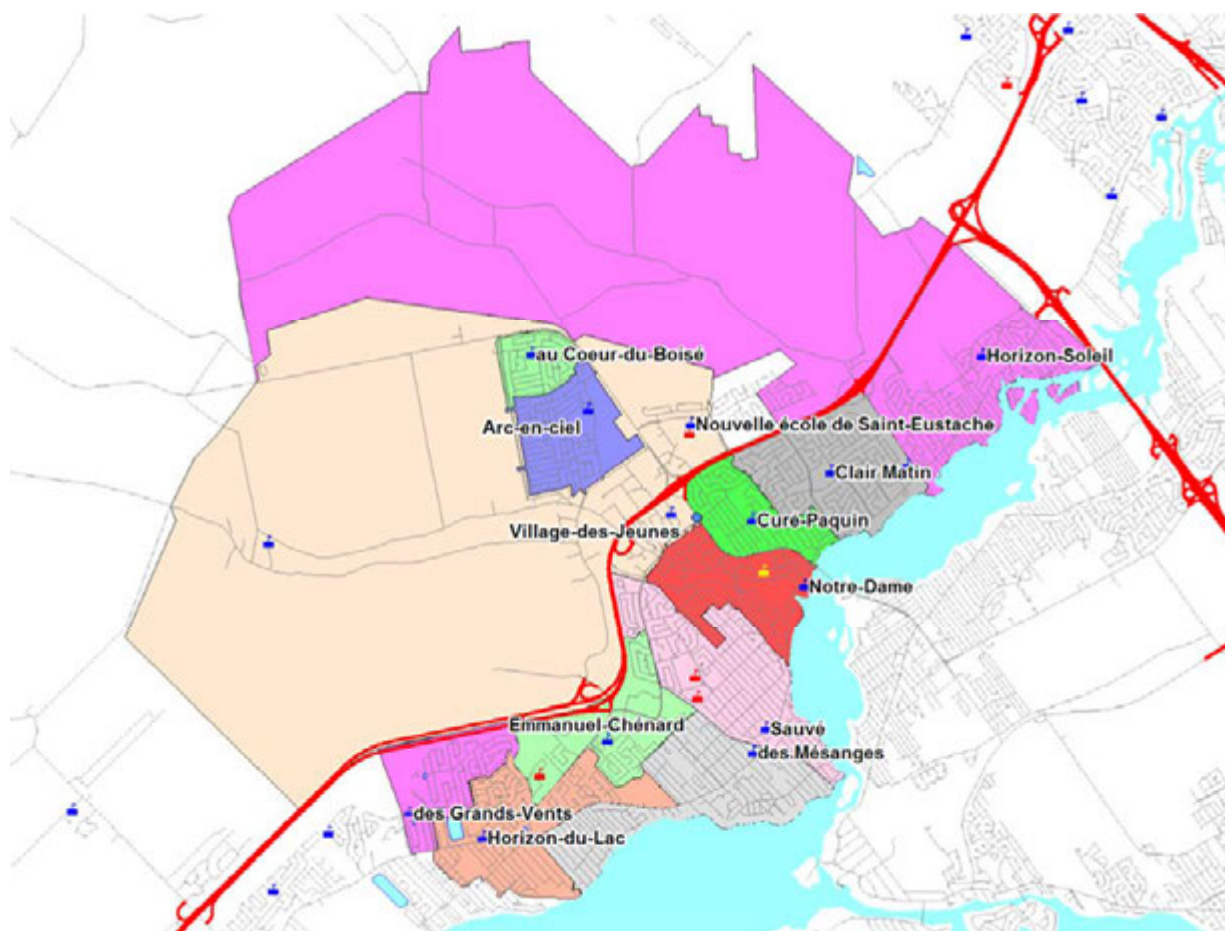
## **Faits saillants**

Entre 2016-2017 et 2019-2020, la clientèle globale du secteur A devrait demeurer stable aux environs de 114 groupes. En effet, l'ouverture de l'école du Grand-Pommier à Saint-Joseph-du-Lac en 2015-2016 entraînant le redécoupage de l'aire de desserte des écoles des Perséides et Rose-des-Vents, permet de rééquilibrer la clientèle localisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Avec l'arrivée de ce nouvel établissement, la capacité d'accueil globale du secteur est passée de 102 à 123 groupes. Les locaux disponibles dans ce secteur devraient notamment permettre d'accueillir des groupes en provenance du secteur B qui connaît actuellement une croissance de clientèle importante. Des précisions à ce sujet sont présentées au chapitre suivant.

## Secteur B

Couvrant les municipalités de Deux-Montagnes, une partie de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Saint-Eustache, le secteur B regroupe treize écoles primaires :

-  les écoles des Mésanges, Emmanuel-Chénard et Sauvé à Deux-Montagnes;
-  les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
-  les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, Horizon-Soleil, Notre-Dame, la nouvelle école primaire et Village-des-Jeunes à Saint-Eustache.



Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 – La consultation officielle

Secteur B - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur B	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Horizon-du-Lac	21,0	22,0	22,0		22,0	24,0	24,0
des Grands-Vents	21,0	21,0	22,0		25,0	27,0	28,0
Emmanuel-Chénard	22,0	23,0	23,0		20,0	21,0	22,0
Sauvé	23,0	25,0	25,0		28,0	26,0	27,0
Notre-Dame	17,0	17,0	16,0	2,0	17,0	16,0	17,0
Village-des-Jeunes	12,0	14,0	14,0	3,0	12,0	10,0	10,0
Arc-en-ciel	23,0	25,0	23,0	3,0	25,0	23,0	22,0
au Cœur-du-Boisé	17,0	17,0	17,0		18,0	15,0	15,0
Curé-Paquin	14,0	12,0	12,0		12,0	12,0	12,0
Clair Matin	25,0	26,0	26,0	5,0	26,0	27,0	27,0
Horizon-Soleil	21,0	24,0	24,0		19,0	20,0	17,0
des Mésanges	19,0	21,0	19,0		19,0	20,0	20,0
NÉ prim. de Saint-Eustache	21,0	0,0	0,0		12,0	15,0	17,0
<b>Total</b>	<b>254,0</b>	<b>247,0</b>	<b>243,0</b>	<b>13,0</b>	<b>255,0</b>	<b>256,0</b>	<b>258,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

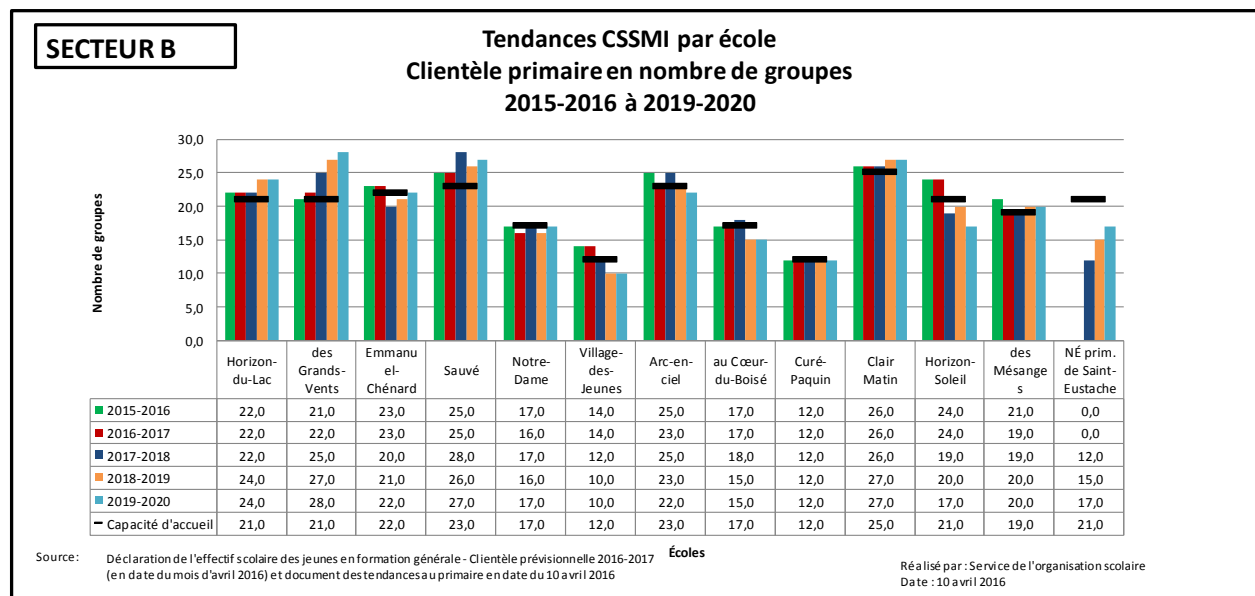
École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

Secteur B - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

Secteur B	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Horizon-du-Lac	21,0	1,0	1,0		1,0	3,0	3,0
des Grands-Vents	21,0	0,0	1,0		4,0	6,0	7,0
Emmanuel-Chénard	22,0	1,0	1,0		-2,0	-1,0	0,0
Sauvé	23,0	2,0	2,0		5,0	3,0	4,0
Notre-Dame	17,0	0,0	-1,0		0,0	-1,0	0,0
Village-des-Jeunes	12,0	2,0	2,0		0,0	-2,0	-2,0
Arc-en-ciel	23,0	2,0	0,0		2,0	0,0	-1,0
au Cœur-du-Boisé	17,0	0,0	0,0		1,0	-2,0	-2,0
Curé-Paquin	14,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0
Clair Matin	25,0	1,0	1,0		1,0	2,0	2,0
Horizon-Soleil	21,0	3,0	3,0		-2,0	-1,0	-4,0
des Mésanges	19,0	2,0	0,0		0,0	1,0	1,0
NÉ prim. de Saint-Eustache	21,0	-21,0	-21,0		-9,0	-6,0	-4,0
<b>Total</b>	<b>254,0</b>	<b>-7,0</b>	<b>-11,0</b>		<b>1,0</b>	<b>2,0</b>	<b>4,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
Arc-en-ciel	X	X	X
au Cœur-du-Boisé	X		
Clair Matin	X	X	
des Grands-Vents	X		X
des Mésanges	X		
Horizon-du-Lac	X		X
Sauvé	X		X

## Faits saillants

Selon les tendances de clientèle, le secteur B poursuivra son importante croissance au primaire, principalement en raison d'une hausse de clientèle à Deux-Montagnes et à Saint-Eustache ainsi que du développement résidentiel soutenu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Entre 2016-2017 et 2019-2020, le nombre de groupes devrait augmenter de 243 à 258 alors que le secteur disposera d'une capacité d'accueil de 254 groupes, incluant les locaux de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache dont l'ouverture est prévue en septembre 2017. L'arrivée de la nouvelle école permettra notamment de rapatrier dans leur quartier des élèves actuellement scolarisés dans certaines écoles de Boisbriand.

Entre-temps, la croissance démographique que connaît le secteur B demande une attention particulière pour l'ensemble de ses écoles. Voici toutefois une description des zones de vulnérabilité et des solutions potentielles.

### ***ÉCOLES DES GRANDS-VENTS ET HORIZON-DU-LAC***

Selon les tendances de clientèle, les écoles des Grands-Vents et Horizon-du-Lac connaîtront une importante hausse de clientèle au cours des prochaines années. Lorsque ces écoles ne seront plus en mesure de scolariser l'ensemble de leur clientèle, il est envisagé de déplacer des groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers d'autres écoles à proximité avec un retour dans leur école de desserte l'année suivante. Il est probable que le surplus d'élèves de ces deux écoles soit dirigé vers des écoles du secteur A à proximité (le pavillon des Primevères ou l'école du Grand-Pommier) qui disposent actuellement de plusieurs locaux pour accueillir les élèves.

D'ailleurs, une demande d'agrandissement de quatre locaux à l'école des Grands-Vents a déjà été transmise au MEES. L'école Horizon-du-Lac pourrait également faire l'objet d'une demande d'agrandissement dans un avenir rapproché.

### ***ÉCOLES DES MÉSANGES ET SAUVÉ***

Au cours des trois années du Cadre d'organisation scolaire 2017-2020, la progression de la clientèle devrait se poursuivre dans les écoles des Mésanges et Sauvé, pour ensuite se stabiliser. Une mesure antérieure, soit la maximisation de la capacité d'accueil de ces écoles, est déjà en application pour faire face à cet enjeu. D'autres actions sont planifiées dont la relocalisation de certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers les écoles à potentiel d'accueil environnantes puis un retour à l'école de desserte l'année suivante. Les écoles à potentiel d'accueil seront ciblées en fonction des places disponibles au moment des débordements.

### ***ÉCOLES ARC-EN-CIEL ET AU CŒUR-DU-BOISÉ***

Ces écoles connaîtront un débordement de clientèle spécifiquement pour l'année scolaire 2017-2018. Des mesures temporaires devront être mises en place, le cas échéant, notamment l'attrition de classes spécialisées.

### ***ÉCOLE CLAIR MATIN***

La croissance soutenue de la clientèle à l'école Clair Matin oblige la Commission scolaire à envisager l'attrition de certaines classes spécialisées afin de s'assurer de desservir, en priorité, la clientèle de l'aire de desserte.

### **ÉCOLE CURÉ-PAQUIN ET NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-EUSTACHE**

Tel que mentionné en introduction, la relocalisation des élèves de l'école Curé-Paquin représente un enjeu important pour l'année scolaire 2017-2018. En effet, les travaux majeurs d'agrandissement et de rénovation prévus durant cette année scolaire à l'école Curé-Paquin nécessitent le déplacement de l'ensemble de sa clientèle. Deux pistes de solution sont présentées aux fins de la présente consultation.

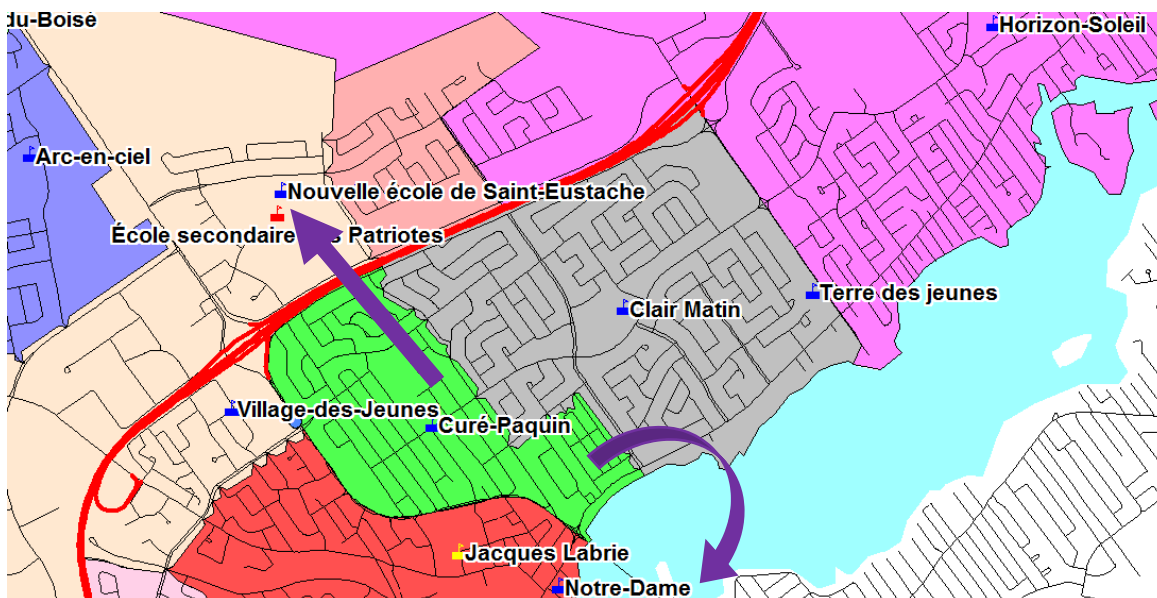
## **Enjeu et pistes de solution**

### **B1 RELOCALISATION POUR 2017-2018 DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN**

- ➔ Modulation de la piste de solution adoptée au Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 :
  - Transfert des élèves des zones désignées des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache :
    - Continuité obligatoire en 2017-2018 pour les élèves du 3<sup>e</sup> cycle des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes;
    - Continuité offerte pour une période de deux ans à tous les élèves des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes;
    - Possibilité pour un élève du préscolaire 5 ans dont le frère ou la sœur est en continuité obligatoire au 3<sup>e</sup> cycle aux écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil ou Village-des-Jeunes, de s'y inscrire en 2017-2018 et d'y poursuivre sa scolarité en continuité pour une année additionnelle.
- ➔ Relocalisation temporaire des élèves du préscolaire 5 ans ainsi que des élèves de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année de l'école Curé-Paquin vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache.
- ➔ Continuité obligatoire pour les élèves en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de l'école Curé-Paquin transférés ou déjà en continuité en 2016-2017 à l'école Notre-Dame.
- ➔ Possibilité pour les élèves de l'école Curé-Paquin de fréquenter le service de garde de l'école Clair Matin.
- ➔ Possibilité, pour un groupe d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Curé-Paquin n'ayant pas de fratrie, d'être transféré, dans une école à potentiel d'accueil, si nécessaire.
- ➔ Retour de tous les élèves de l'école Curé-Paquin à leur école de desserte en 2018-2019.

## Constats

- 📍 Oblige les élèves du 3<sup>e</sup> cycle de l'aire de desserte de la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache à poursuivre leur scolarisation à l'école actuelle.
- 📍 Permet la fratrie pour tous les élèves de la nouvelle aire de desserte en provenance des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes.
- 📍 Permet à un plus grand nombre d'élèves de l'école Curé-Paquin d'être scolarisé temporairement dans la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache.
- 📍 Permet de regrouper et d'optimiser les services offerts aux élèves de l'école Curé-Paquin dont l'indice de défavorisation est élevé.
- 📍 Permet aux élèves de l'école Curé-Paquin, transférés en 2016-2017 à l'école Notre-Dame, d'éviter de fréquenter trois écoles en trois ans.
- 📍 Favorise la fratrie pour la clientèle de l'école Curé-Paquin.



**Résultat de la piste de solution B1**

Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes 2017-2018
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	
Notre-Dame	17,0	17,0	16,0	2,0	17,0
Village-des-Jeunes	12,0	14,0	14,0	3,0	12,0
Curé-Paquin	12,0	12,0	12,0		0,0
Horizon-Soleil	21,0	24,0	24,0		19,0
NÉ prim. de Saint-Eustache	21,0	0,0	0,0		24,0
Gaston-Pilon	23,0	23,0	24,0	3,0	20,0
<b>Total</b>	<b>106,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>8,0</b>	<b>92,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

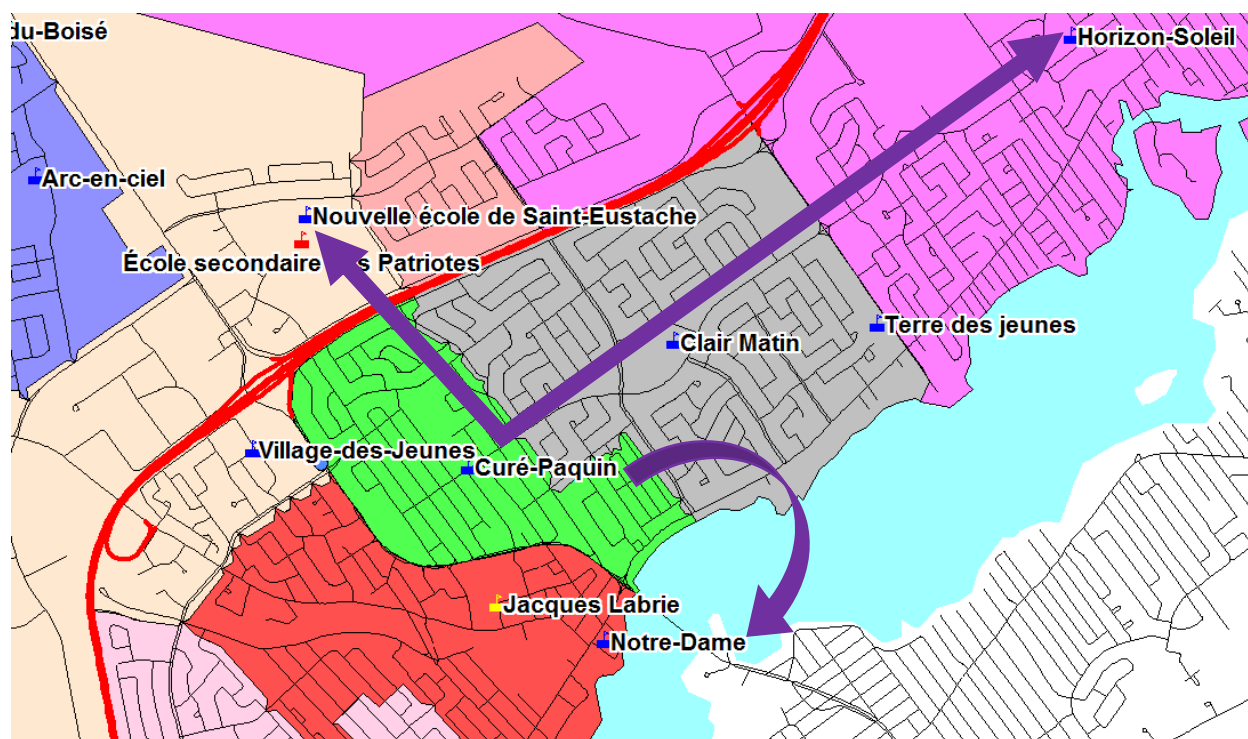
## B2 RELOCALISATION POUR 2017-2018 DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN

- ➔ Modulation de la piste de solution adoptée au Cadre d'organisation scolaire 2016-2019 :
  - Transfert des élèves des zones désignées des écoles Gaston-Pilon, Horizon-Soleil et Village-des-Jeunes vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache sans possibilité de continuité à l'école de fréquentation actuelle.
- ➔ Relocalisation temporaire d'environ six groupes d'élèves de l'école Curé-Paquin vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache.
- ➔ Relocalisation temporaire d'environ six groupes d'élèves de l'école Curé-Paquin vers l'école Horizon-Soleil.
- ➔ Continuité offerte pour les élèves de l'école Curé-Paquin antérieurement transférés à l'école Notre-Dame.
- ➔ Possibilité pour les élèves de l'école Curé-Paquin de fréquenter le service de garde de l'école Clair Matin.
- ➔ Possibilité pour un groupe d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Curé-Paquin n'ayant pas de fratrie, d'être transféré, dans une école à potentiel d'accueil, si nécessaire.
- ➔ Retour de tous les élèves de l'école Curé-Paquin à leur école de desserte en 2018-2019.

## Constats

- 🕒 Permet à tous les élèves de la nouvelle aire de desserte de fréquenter la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache.
- 🕒 Ne permet pas aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle de la nouvelle aire de desserte de terminer leur scolarité au primaire dans leur école de fréquentation actuelle.
- 🕒 Entraîne une dispersion plus grande de la clientèle de l'école Curé-Paquin dont l'indice de défavorisation est particulièrement élevé.
- 🕒 Entraîne une plus grande difficulté dans l'application et la gestion de la fratrie pour les élèves de l'école Curé-Paquin.
- 🕒 Offre la possibilité aux élèves de l'école Curé-Paquin transférés à l'école Notre-Dame en 2016-2017, de fréquenter la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache ou l'école Horizon-Soleil afin de favoriser la fratrie. Toutefois, l'exercice de ce choix par un parent pourrait faire en sorte qu'un enfant fréquenterait trois écoles en trois ans.

- 📍 Offre la possibilité aux élèves de l'école Curé-Paquin transférés à l'école Notre-Dame en 2016-2017, de poursuivre leur scolarité à l'école Notre-Dame jusqu'à la réouverture de l'école Curé-Paquin.
- 📍 Maintiens l'effectif scolaire de l'école Horizon-Soleil pour l'année scolaire 2017-2018 et entraîne une diminution plus importante en 2018-2019.
- 📍 Entraîne une diminution plus rapide de l'effectif scolaire des écoles Gaston-Pilon et Village-des-Jeunes.



**Résultat de la piste de solution B2**

Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes 2017-2018
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	
Notre-Dame	17,0	17,0	16,0	2,0	17,0
Village-des-Jeunes	12,0	14,0	14,0	3,0	11,0
Curé-Paquin	12,0	12,0	12,0		0,0
Horizon-Soleil	21,0	24,0	24,0		23,0
NÉ prim. de Saint-Eustache	21,0	0,0	0,0		23,0
Gaston-Pilon	23,0	23,0	24,0	3,0	20,0
<b>Total</b>	<b>106,0</b>	<b>90,0</b>	<b>90,0</b>	<b>8,0</b>	<b>94,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

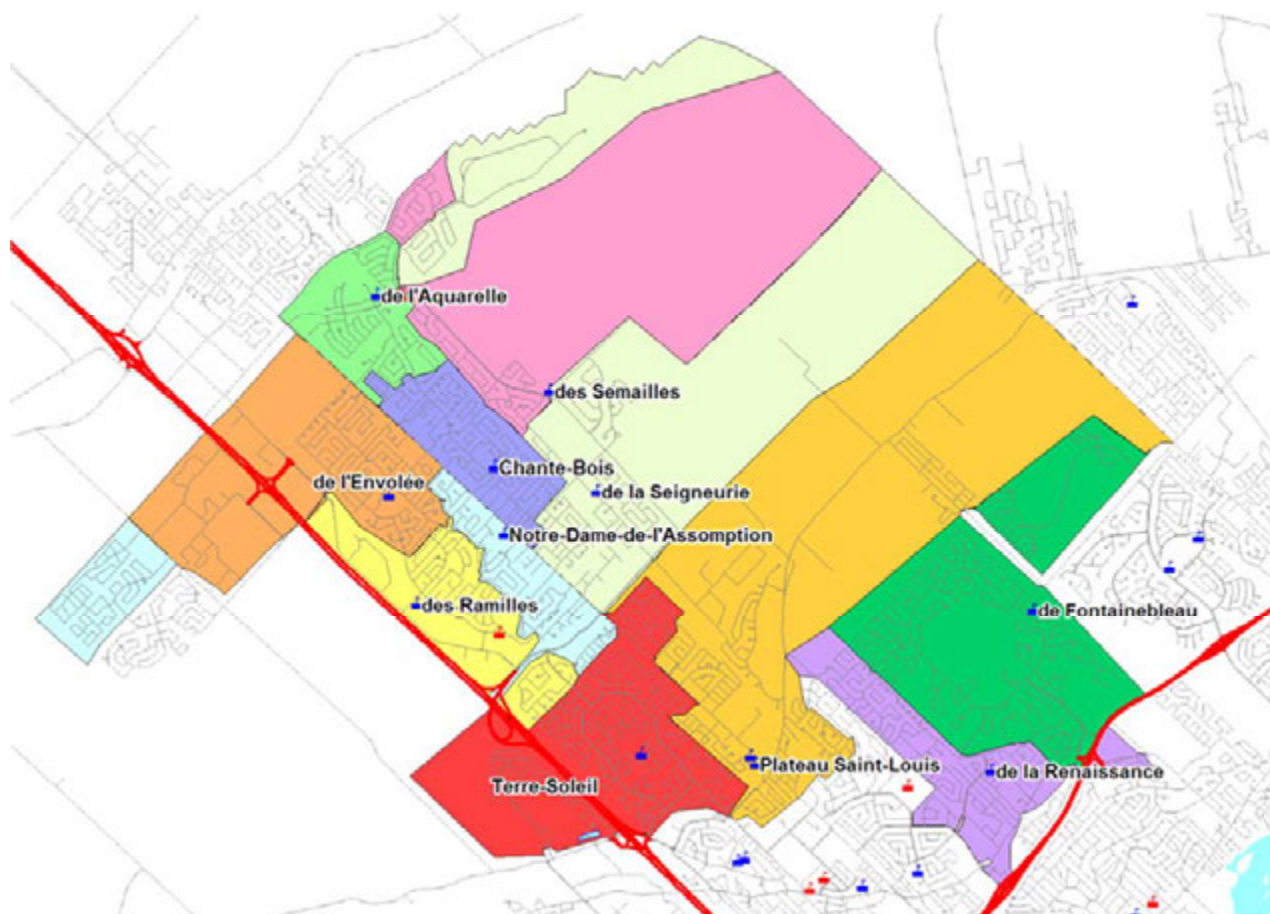
École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

## Secteur C

Situé sur une partie du territoire des villes de Blainville, Mirabel et Sainte-Thérèse, le secteur C regroupe onze écoles primaires :

- les écoles Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Ramilles, des Semailles, Notre-Dame-de-l'Assomption et Plateau Saint-Louis à Blainville;
- l'école Terre-Soleil à Sainte-Thérèse.



**Secteur C - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur C	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Terre-Soleil	24,0	24,0	24,0	
de Fontainebleau	23,0	22,0	25,0	2,0
de la Renaissance	22,0	23,0	21,0	2,0
Plateau Saint-Louis	24,0	23,0	23,0	
des Ramilles (rég. et alt.)	22,0	22,0	22,0	
des Ramilles (rég.)	15,0	15,0	15,0	
des Ramilles (alt.)	7,0	7,0	7,0	
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	21,0	21,0	
de la Seigneurie	21,0	19,0	20,0	1,0
Chante-Bois	16,0	19,0	19,0	
de l'Envolée	27,0	27,0	27,0	3,0
de l'Aquarelle	19,0	18,0	17,0	1,0
des Semailles	17,0	17,0	17,0	3,0
<b>Total</b>	<b>235,0</b>	<b>235,0</b>	<b>236,0</b>	<b>12,0</b>

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
25,0	25,0	26,0
21,0	18,0	18,0
18,0	17,0	17,0
23,0	22,0	23,0
21,0	20,0	20,0
14,0	13,0	13,0
7,0	7,0	7,0
23,0	22,0	25,0
20,0	21,0	18,0
21,0	21,0	21,0
25,0	25,0	24,0
16,0	16,0	16,0
14,0	13,0	12,0
<b>227,0</b>	<b>220,0</b>	<b>220,0</b>

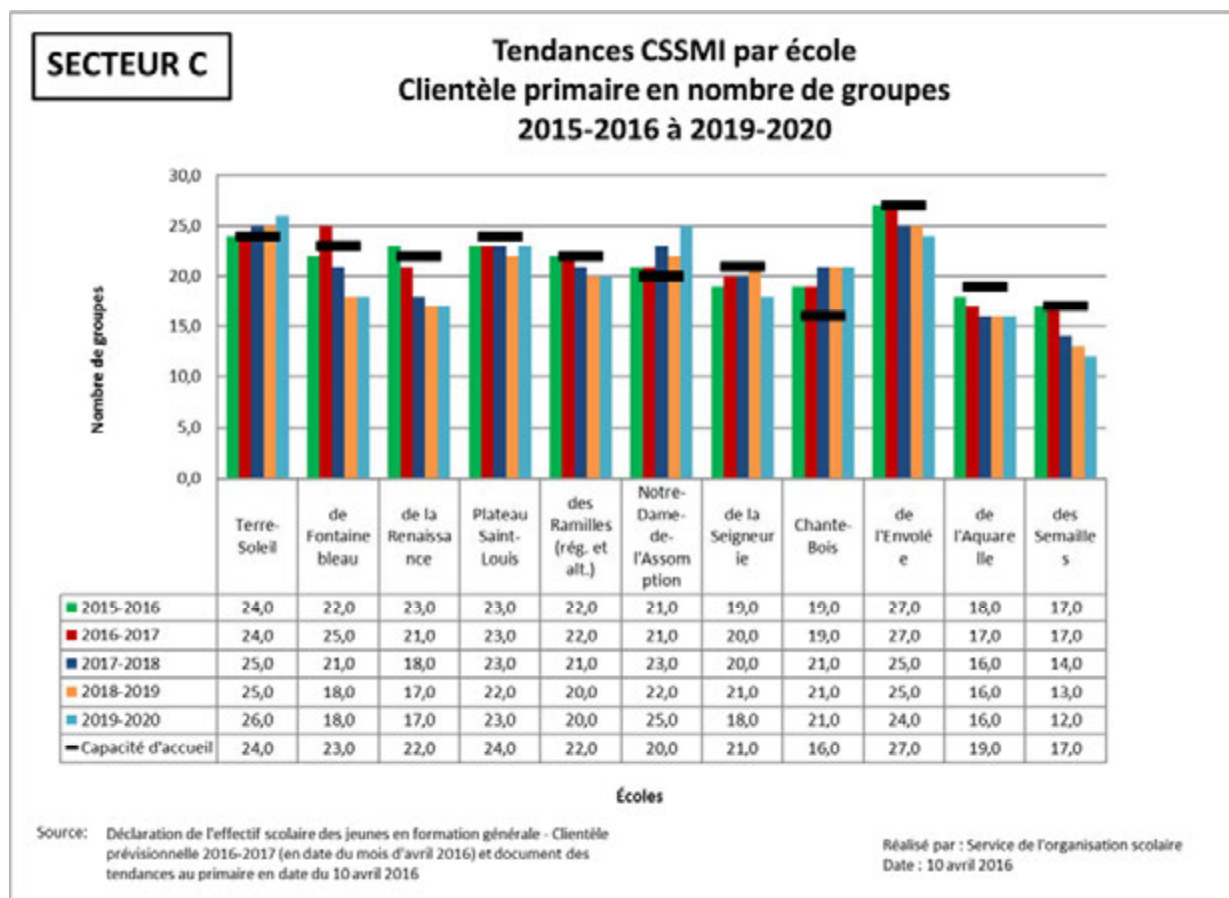
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
 Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

**Secteur C - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur C	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Terre-Soleil	24,0	0,0	0,0	
de Fontainebleau	23,0	-1,0	2,0	
de la Renaissance	22,0	1,0	-1,0	
Plateau Saint-Louis	24,0	-1,0	-1,0	
des Ramilles (rég. et alt.)	22,0	0,0	0,0	
des Ramilles	15,0	0,0	0,0	
des Ramilles (alt.)	7,0	0,0	0,0	
Notre-Dame-de-l'Assomption	20,0	1,0	1,0	
de la Seigneurie	21,0	-2,0	-1,0	
Chante-Bois	16,0	3,0	3,0	
de l'Envolée	27,0	0,0	0,0	
de l'Aquarelle	19,0	-1,0	-2,0	
des Semailles	17,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>235,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
1,0	1,0	2,0
-2,0	-5,0	-5,0
-4,0	-5,0	-5,0
-1,0	-2,0	-1,0
-1,0	-2,0	-2,0
-1,0	-2,0	-2,0
0,0	0,0	0,0
3,0	2,0	5,0
-1,0	0,0	-3,0
5,0	5,0	5,0
-2,0	-2,0	-3,0
-3,0	-3,0	-3,0
-3,0	-4,0	-5,0
<b>-8,0</b>	<b>-15,0</b>	<b>-15,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
Chante-Bois	X		X
Notre-Dame-de-l'Assomption	X		X
Terre-Soleil	X		X

## Faits saillants

Selon les tendances démographiques, le nombre de groupes prévu dans le secteur C entre 2016-2017 et 2019-2020 diminuera de façon significative, passant de 236 à 220 groupes, alors que la capacité d'accueil du secteur est de 235 groupes.

Par ailleurs, le constat démographique démontre que pour les écoles Chante-Bois, Notre-Dame-de-l'Assomption et Terre-Soleil, une augmentation de la clientèle est prévue. Voici les différentes mesures envisagées pour ces écoles.

### ***ÉCOLE TERRE-SOLEIL***

En 2014, les écoles Plateau Saint-Louis et Terre-Soleil ont fait l'objet d'une modification d'aire de desserte afin de réduire le débordement de clientèle de l'école Plateau Saint-Louis. Le redécoupage du territoire permet à moyen terme d'atteindre l'équilibre pour ces deux écoles.

Toutefois, il s'avère qu'à plus long terme l'école Terre-Soleil pourrait à son tour connaître un dépassement de sa capacité d'accueil, causé notamment par un renouvellement de la clientèle sur son territoire. Un suivi des tendances sera effectué annuellement afin de valider avec précision l'évolution de la clientèle scolaire dans ce secteur. Le cas échéant, des pistes de solution pourraient être mises de l'avant dans un cadre d'organisation scolaire ultérieur.

### ***ÉCOLE CHANTE-BOIS***





Depuis quelques années, l'école Chante-Bois fait face à une croissance de sa clientèle. Actuellement, l'école accueille trois groupes de plus que sa capacité d'accueil en maximisant l'utilisation de ses locaux. En outre, un groupe d'élèves du préscolaire 5 ans est déjà transféré vers une autre école à proximité. Si la tendance se maintient, cette solution devra être reconduite au cours des prochaines années. Les élèves transférés retourneront dans leur école de desserte l'année suivante.

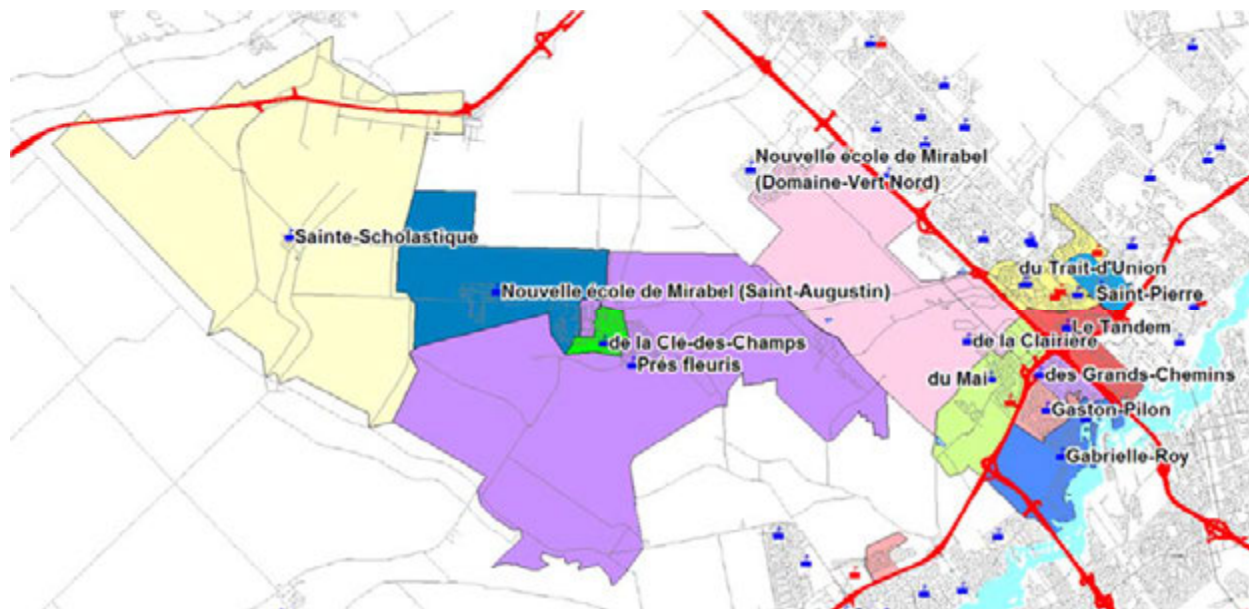
### ***ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION***

Le secteur du Domaine-Vert Nord de Mirabel, caractérisé par plusieurs projets domiciliaires en développement, génère depuis plusieurs années une augmentation considérable de la clientèle au primaire. La portion au nord du Domaine-Vert Nord attribuée à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption entraîne un important débordement de la clientèle de cette école. Pour répondre à cette situation, le Ministère a accordé à la CSSMI, en juillet 2015, la construction d'une nouvelle école primaire dans ce secteur. En attendant l'ouverture de cette école, une piste de solution a été adoptée dans le Cadre d'organisation scolaire 2016-2019, afin de prévoir la scolarisation de certains élèves de ce secteur à l'école du Mai de Boisbriand.

## Secteur D

Situé dans les municipalités de Boisbriand, une partie de Mirabel et Sainte-Thérèse, le secteur D regroupe treize écoles primaires :

-  les écoles de la Clairière, des Grands-Chemins, du Mai, Gabrielle-Roy et Gaston-Pilon à Boisbriand;
-  les écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et les nouvelles écoles primaires de Mirabel dans les secteurs Domaine-Vert Nord et Saint-Augustin;
-  l'école Sainte-Scholastique à Mirabel;
-  les écoles du Trait-d'Union, Le Tandem et Saint-Pierre à Sainte-Thérèse.



Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 – La consultation officielle

Secteur D - Bilan des tendances CSSMI par école

Secteur D	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Sainte-Scholastique	12,0	14,0	7,0	
Prés fleuris	17,0	20,0	18,0	
de la Clé-des-Champs	15,0	17,0	16,0	
du Trait-d'Union	17,0	16,0	15,0	3,0
pavillon Charles-Ducharme	8,0	6,0	6,0	
pavillon Adolphe-Chapleau	9,0	10,0	9,0	3,0
Saint-Pierre	23,0	19,0	19,0	3,0
NÉ de Mirabel Saint-Augustin	21,0	0,0	15,0	
NÉ de Mirabel Domaine-Vert Nord	28,0	0,0	0,0	
des Grands-Chemins	15,0	18,0	17,0	4,0
Le Tandem	12,0	14,0	14,0	
pavillon Lionel-Bertrand	12,0	14,0	14,0	
pavillon Augustin-Charlebois	0,0	0,0	0,0	
Gabrielle-Roy	19,0	18,0	19,0	5,0
Gaston-Pilon	23,0	23,0	24,0	3,0
du Mai	22,0	17,0	19,0	3,0
de la Clairière	19,0	19,0	19,0	
<b>Total</b>	<b>255,0</b>	<b>209,0</b>	<b>216,0</b>	<b>21,0</b>

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
7,0	7,0	7,0
17,0	16,0	18,0
17,0	15,0	16,0
17,0	17,0	18,0
7,0	8,0	8,0
10,0	9,0	10,0
18,0	19,0	20,0
16,0	18,0	21,0
0,0	2,0	2,0
16,0	15,0	15,0
16,0	17,0	17,0
16,0	17,0	17,0
0,0	0,0	0,0
19,0	18,0	18,0
20,0	16,0	15,0
18,0	17,0	17,0
20,0	20,0	19,0
217,0	214,0	220,0

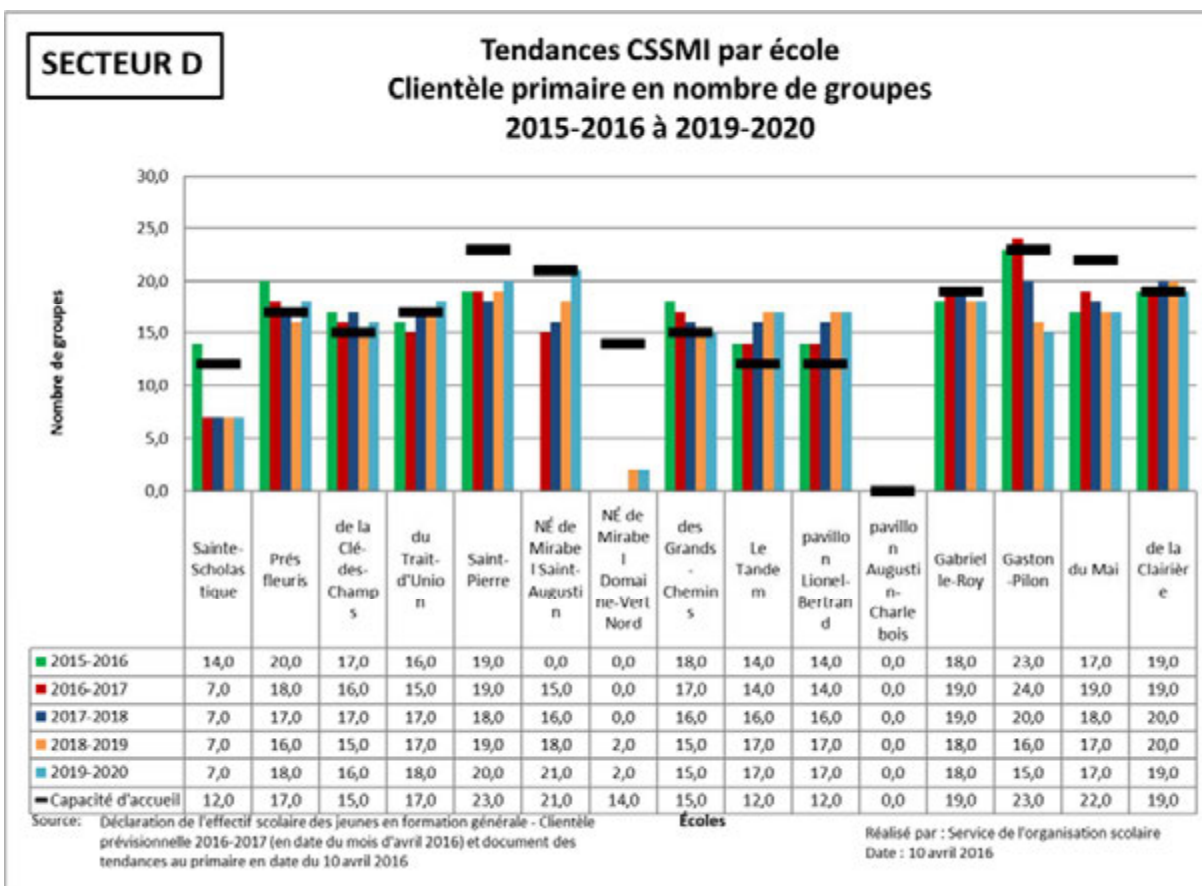
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées  
 École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation  
 Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

Secteur D - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

Secteur D	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée
Sainte-Scholastique	12,0	2,0	-5,0	
Prés fleuris	17,0	3,0	1,0	
de la Clé-des-Champs	15,0	2,0	1,0	
du Trait-d'Union	17,0	-1,0	-2,0	
pavillon Charles-Ducharme	8,0	-2,0	-2,0	
pavillon Adolphe-Chapleau	9,0	1,0	0,0	
Saint-Pierre	23,0	-4,0	-4,0	
NÉ de Mirabel Saint-Augustin	21,0	-21,0	-6,0	
NÉ de Mirabel Domaine-Vert Nord	14,0	-14,0	-14,0	
des Grands-Chemins	15,0	3,0	2,0	
Le Tandem	12,0	2,0	2,0	
pavillon Lionel-Bertrand	12,0	2,0	2,0	
pavillon Augustin-Charlebois	0,0	0,0	0,0	
Gabrielle-Roy	19,0	-1,0	0,0	
Gaston-Pilon	23,0	0,0	1,0	
du Mai	22,0	-5,0	-3,0	
de la Clairière	19,0	0,0	0,0	
<b>Total</b>	<b>241,0</b>	<b>-32,0</b>	<b>-25,0</b>	

Tendance du nombre de groupes		
2017-2018	2018-2019	2019-2020
-5,0	-5,0	-5,0
0,0	-1,0	1,0
2,0	0,0	1,0
0,0	0,0	1,0
-1,0	0,0	0,0
1,0	0,0	1,0
-5,0	-4,0	-3,0
-5,0	-3,0	0,0
-14,0	-12,0	-12,0
1,0	0,0	0,0
4,0	5,0	5,0
4,0	5,0	5,0
0,0	0,0	0,0
0,0	-1,0	-1,0
-3,0	-7,0	-8,0
-4,0	-5,0	-5,0
1,0	1,0	0,0
-24,0	-27,0	-21,0

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
de la Clé-des-Champs	X		X
de la Clairière	X		X
du Trait-d'Union	X	X	
Le Tandem	X		X
Prés fleuris	X		X

## Faits saillants

Depuis quelques années, le secteur D poursuit son expansion démographique grâce à plusieurs pôles de développement présents à Mirabel et au transfert d'élèves en provenance de Saint-Eustache vers certaines écoles de la Ville de Boisbriand.

Selon les tendances de la clientèle scolaire, le nombre total de groupes d'élèves prévus entre l'année 2016-2017 et l'année 2019-2020 devrait être relativement stable, soit autour de 200 groupes. D'ailleurs, le rapatriement prévu de plusieurs groupes d'élèves de l'école Gaston-Pilon vers la Nouvelle école primaire de Saint-Eustache (secteur B) ne sera pas assez important pour amener une décroissance de la clientèle dans le secteur. Il faut également considérer qu'avec l'ajout de deux nouvelles écoles à Mirabel, la capacité d'accueil du secteur s'établit maintenant à 229 groupes.

En effet, l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Saint-Augustin, facilitera la gestion de la croissance de la clientèle dans ce secteur. Avec l'autorisation du Ministère pour la construction d'une nouvelle école primaire ayant une capacité d'accueil de 28 groupes dans le secteur Domaine-Vert Nord, notre analyse prévoit que l'établissement suffira à desservir la future clientèle de ce secteur.

### ***ÉCOLES DE LA CLÉ-DES-CHAMPS ET PRÉS FLEURIS***

Selon les tendances de la clientèle, un surplus d'élèves est prévu dans les écoles de la Clé-des-Champs et Prés fleuris du secteur de Saint-Augustin. Un suivi des tendances de la clientèle devra être assuré au cours des prochaines années afin de déterminer si le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans est nécessaire. Le cas échéant, ils seront relocalisés vers d'autres écoles environnantes qui disposent d'espace suffisant.

### ***ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION***

L'école du Trait-d'Union située dans la Ville de Sainte-Thérèse possède une capacité d'accueil de 17 groupes. Selon les tendances de clientèle, il s'avère que le nombre de groupes d'élèves pourrait croître jusqu'à 18 d'ici 2019-2020. Considérant la capacité d'accueil de l'école et la clientèle prévue, un suivi serré sera effectué. Advenant une insuffisance en place-élève, l'attrition de groupes d'élèves en classe spécialisée, au nombre de trois dans l'école, se poursuivra.

### ***ÉCOLE LE TANDEM***

L'école Le Tandem (pavillon Lionel-Bertrand) à Sainte-Thérèse accueille, grâce à la maximisation des locaux, deux groupes de plus que sa capacité d'accueil établie à 12 groupes. Les dernières prévisions démographiques démontrent que la clientèle devrait augmenter jusqu'à 17 groupes en 2018-2019.

Il est envisagé, à court et à moyen terme, d'utiliser le pavillon Augustin-Charlebois pour remédier au débordement de clientèle et répondre aux besoins d'espace de l'école Le Tandem.






**ÉCOLE DE LA CLAIRIÈRE**

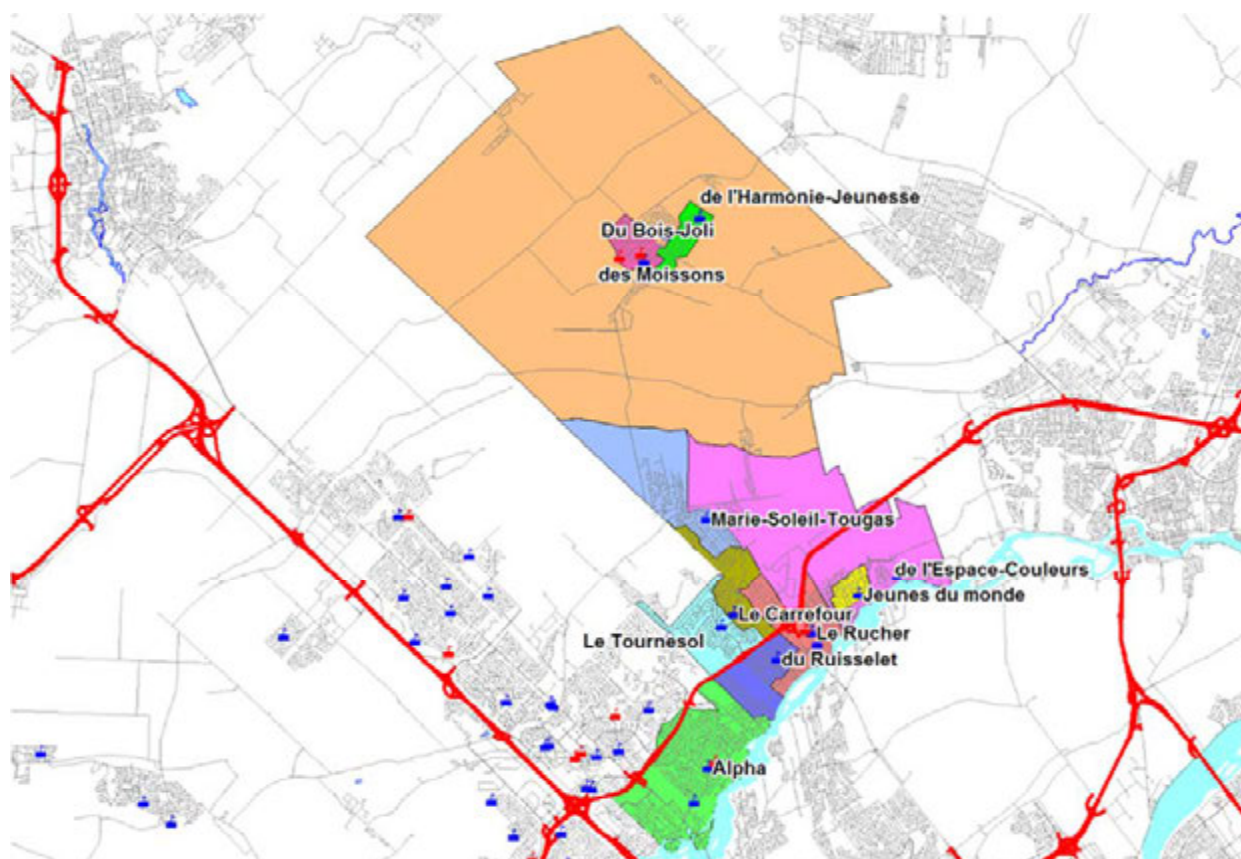
Selon les tendances de la clientèle, un surplus d'élèves est prévu à l'école de la Clairière de Boisbriand. Un suivi des tendances de la clientèle devra être assuré au cours des prochaines années afin de déterminer si le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans sera nécessaire. Le cas échéant, ils seront relocalisés vers d'autres écoles du secteur qui disposent d'espace suffisant.

De plus, l'ouverture de la Nouvelle école primaire de Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, entraînera une modification des aires de desserte permettant de rééquilibrer la clientèle de l'école de la Clairière.

## Secteur E

Situé dans les municipalités d'une partie de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne, le secteur E regroupe onze écoles primaires :

-  l'école Le Rucher incluant le pavillon Félix-Leclerc à Bois-des-Filion;
-  les écoles du Ruisselet, Le Carrefour et Le Tournesol à Lorraine;
-  l'école Alpha à Rosemère;
-  les écoles de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons et Du Bois-Joli à Sainte-Anne-des-Plaines;
-  les écoles de l'Espace-Couleurs, Jeunes du monde et Marie-Soleil-Tougas à Terrebonne.



**Secteur E - Bilan des tendances CSSMI par école**

Secteur E	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Alpha (régulier et musical)	39,0	38,0	36,5	7,5	35,5	34,5	34,5
Le Tournesol	18,0	18,0	18,0	3,0	17,0	17,0	17,0
Le Carrefour	17,0	19,0	20,0		21,0	21,0	20,0
Le Rucher	35,0	31,5	31,5	4,5	31,5	31,5	33,5
Le Rucher	22,0	22,0	21,0		22,0	21,0	23,0
pavillon Félix-Leclerc	13,0	9,5	10,5	4,5	9,5	10,5	10,5
Jeunes du monde	18,0	18,0	17,0		18,0	17,0	15,0
Marie-Soleil-Tougas	23,0	25,0	22,0		23,0	23,0	23,0
du Ruisselet	15,0	15,0	14,0	3,0	13,0	14,0	13,0
des Moissons (pav. C-Chaumont)	15,0	12,0	15,0		14,0	13,0	14,0
Du Bois-Joli	20,0	21,0	21,0		22,0	22,0	22,0
de l'Harmonie-Jeunesse	15,0	16,0	15,0		14,0	14,0	14,0
de l'Espace-Couleurs	21,0	21,0	21,0	2,0	23,0	24,0	24,0
<b>Total</b>	<b>236,0</b>	<b>234,5</b>	<b>231,0</b>	<b>20,0</b>	<b>232,0</b>	<b>231,0</b>	<b>230,0</b>

Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

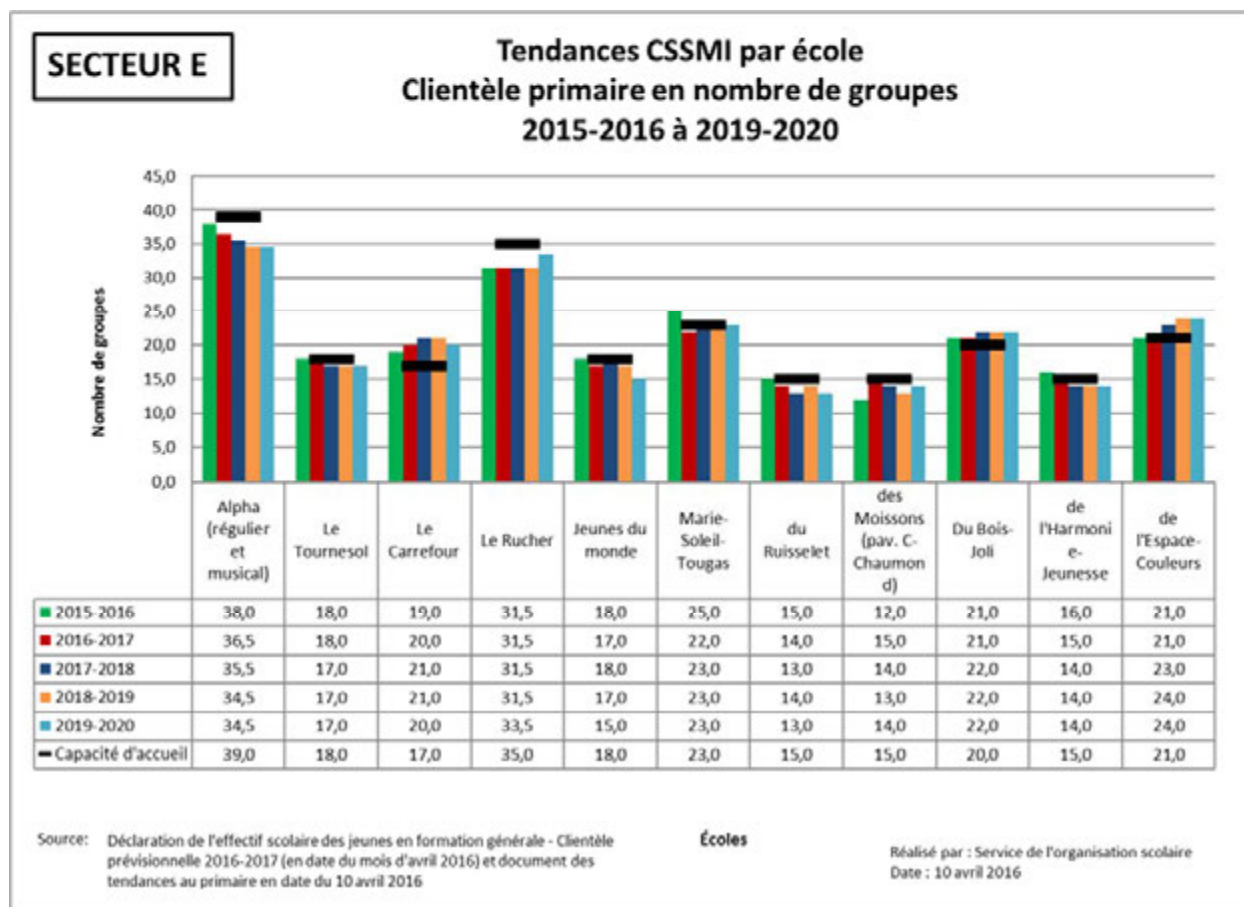
École en gris = école dont les groupes sont constitués à partir de l'indice 9 de défavorisation

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

**Secteur E - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil**

Secteur E	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Alpha (régulier et musical)	39,0	-1,0	-2,5		-3,5	-4,5	-4,5
Le Tournesol	18,0	0,0	0,0		-1,0	-1,0	-1,0
Le Carrefour	17,0	2,0	3,0		4,0	4,0	3,0
Le Rucher	35,0	-3,5	-3,5		-3,5	-3,5	-1,5
Le Rucher	22,0	0,0	-1,0		0,0	-1,0	1,0
pavillon Félix-Leclerc	13,0	-3,5	-2,5		-3,5	-2,5	-2,5
Jeunes du monde	18,0	0,0	-1,0		0,0	-1,0	-3,0
Marie-Soleil-Tougas	23,0	2,0	-1,0		0,0	0,0	0,0
du Ruisselet	15,0	0,0	-1,0		-2,0	-1,0	-2,0
des Moissons (pav. C-Chaumont)	15,0	-3,0	0,0		-1,0	-2,0	-1,0
Du Bois-Joli	20,0	1,0	1,0		2,0	2,0	2,0
de l'Harmonie-Jeunesse	15,0	1,0	0,0		-1,0	-1,0	-1,0
de l'Espace-Couleurs	21,0	0,0	0,0		2,0	3,0	3,0
<b>Total</b>	<b>236,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>-5,0</b>		<b>-4,0</b>	<b>-5,0</b>	<b>-6,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016



## Zones de vulnérabilité et solutions identifiées

ÉTABLISSEMENT	MAXIMISATION DES LOCAUX	RELOCALISATION CLASSE SPECIALISEE	RELOCALISATION PRESCOLAIRE 5 ANS ET RETOUR L'ANNEE SUIVANTE
de l'Espace-Couleurs	X	X	X
Du Bois-Joli	X		X
Le Carrefour	X		X

## Faits saillants

Selon les tendances de la clientèle, le secteur E demeurera relativement stable aux environs de 231 groupes d'élèves alors que la capacité d'accueil est établie à 236 groupes. Cependant, certaines écoles demeureront au-dessus de leur capacité d'accueil, notamment les écoles de l'Espace-Couleurs, Du Bois-Joli et Le Carrefour. L'agrandissement de quatre locaux autorisés à l'école Marie-Soleil-Tougas permettra de régulariser certaines de ces situations et de revoir la répartition de la clientèle du secteur tel que proposé dans la piste de solution E1 présenté plus loin. Les écoles de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines restent sous surveillance même si une stabilité semble se dessiner.

### ***ÉCOLE LE CARREFOUR***

L'école Le Carrefour excède actuellement sa capacité d'accueil de trois groupes. Les tendances de clientèle démontrent que l'écart s'accroîtra avec des pôles de croissance au nord-ouest de Terrebonne. Comme la capacité d'accueil de l'école Le Carrefour est déjà maximisée en termes d'utilisation de locaux, il est déjà prévu de relocaliser certains groupes d'élèves du préscolaire 5 ans vers d'autres établissements.

L'école Le Tournesol située à proximité est au maximum de sa capacité, mais elle accueille trois groupes d'élèves en classe spécialisée qu'il serait possible de relocaliser par attrition. À plus long terme, les écoles Alpha, du Ruisseau ou Le Rucher représentent également des options d'accueil pour les élèves du préscolaire 5 ans.

### ***ÉCOLE DU BOIS-JOLI***

Selon les tendances de la clientèle, un surplus d'élèves est prévu à l'école Du Bois-Joli de Sainte-Anne-des-Plaines. Un suivi des tendances de la clientèle devra être assuré au cours des prochaines années afin de déterminer si le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans est nécessaire. Le cas échéant, ils seront relocalisés vers d'autres écoles de Sainte-Anne-des-Plaines qui disposent d'espace suffisant.

### ***ÉCOLES DE L'ESPACE-COULEURS ET MARIE-SOLEIL-TOUGAS***

Le développement immobilier du secteur Urbanova à Terrebonne génère une hausse graduelle de la clientèle scolaire à l'école de l'Espace-Couleurs, entraînant un dépassement de sa capacité d'accueil. La demande d'agrandissement de quatre locaux à l'école Marie-Soleil-Tougas, accordée par le Ministère en juillet 2015, permettra de modifier les aires de desserte de ces deux écoles et de retarder le débordement de l'école de l'Espace-Couleurs.

Le moment venu, d'autres mesures correctives pourraient être appliquées en commençant par la maximisation de l'utilisation des locaux et la relocalisation des deux groupes d'élèves en classe spécialisée. À plus long terme, le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans pourrait être envisagé, si le débordement de clientèle persistait.

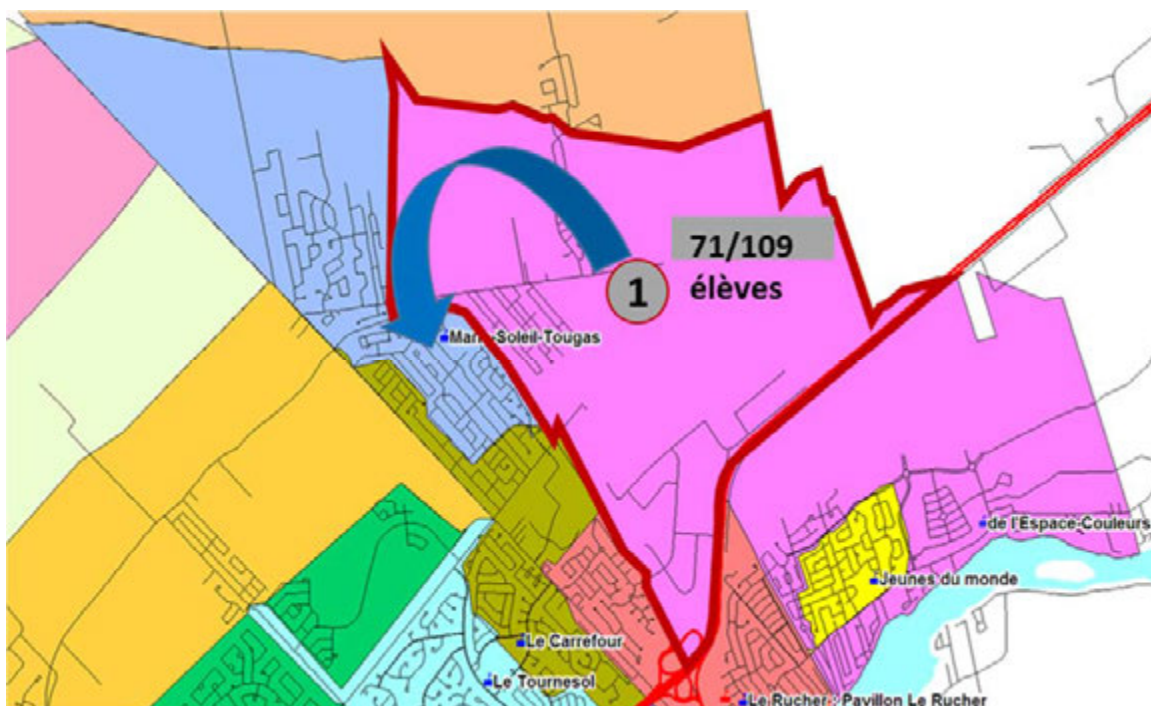
## Enjeu et piste de solution

### E1 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

Modification de l'aire de desserte des écoles de l'Espace-Couleurs et Marie-Soleil-Tougas en rattachant la zone 1 de l'école de l'Espace-Couleurs à l'école Marie-Soleil-Tougas; en permettant la continuité aux élèves qui seront au 3<sup>e</sup> cycle du primaire en 2017-2018 résidant dans la zone 1 de l'école de l'Espace-Couleurs.

## Constats

- 📍 Permet à la clientèle de la zone désignée de fréquenter une école à proximité de leur résidence.
- 📍 Permet aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle de poursuivre leur scolarité à l'école de l'Espace-Couleurs avant leur entrée au secondaire.
- 📍 Pourrait entraîner le déplacement de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Marie-Soleil-Tougas vers une école à potentiel d'accueil au cours des deux premières années du présent cadre.



Résultat de la piste de solution E1





Écoles	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Le Carrefour	17,0	19,0	20,0		21,0	21,0	20,0
Marie-Soleil-Tougas	27,0	25,0	22,0		29,0	28,0	27,0
de l'Espace-Couleurs	21,0	21,0	21,0	2,0	19,0	19,0	18,0
<b>Total</b>	<b>65,0</b>	<b>65,0</b>	<b>63,0</b>	<b>2,0</b>	<b>69,0</b>	<b>68,0</b>	<b>65,0</b>

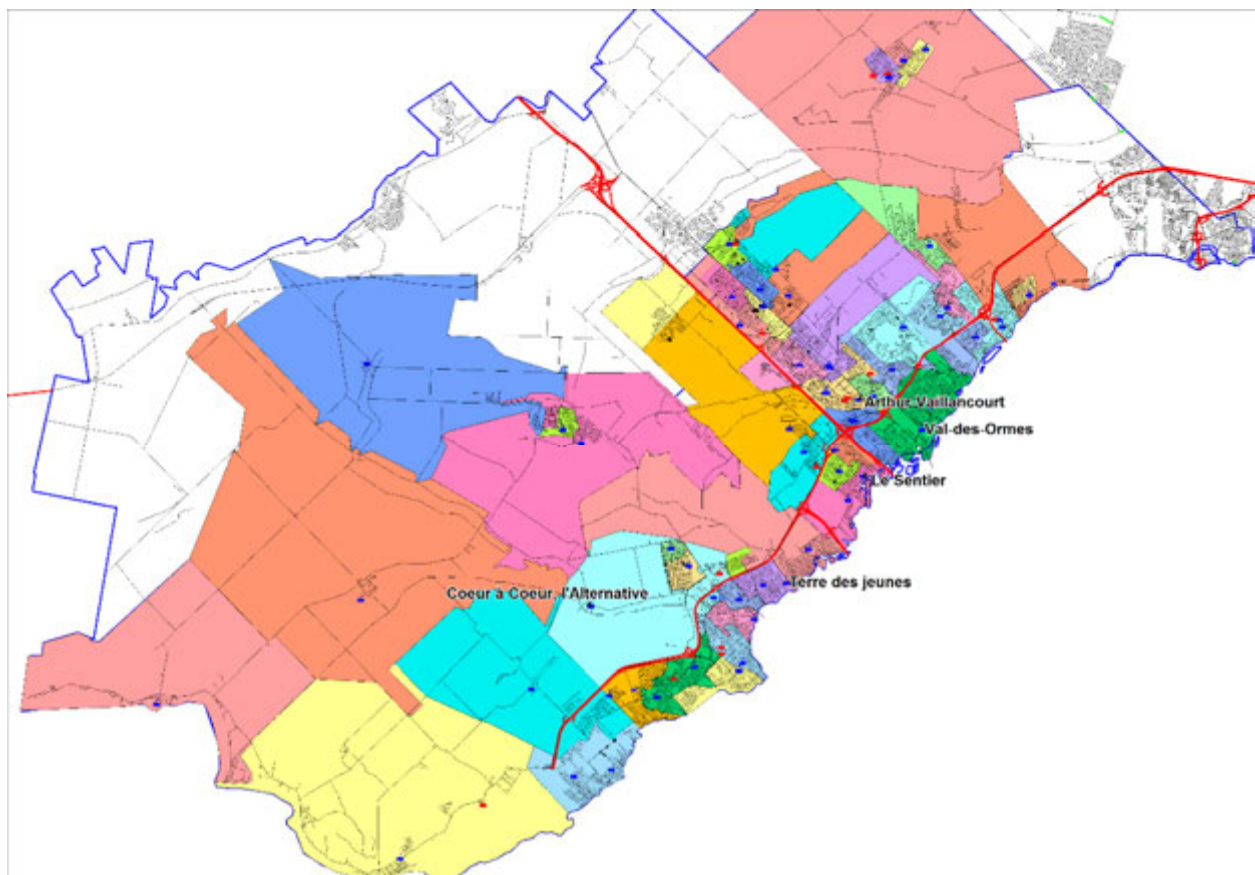
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

## Écoles offrant un projet particulier

Situées dans les villes de Boisbriand, Rosemère, Saint-Eustache et Sainte-Thérèse, la Commission scolaire offre des projets particuliers dans cinq écoles primaires :

-  l'école Le Sentier à Boisbriand;
-  l'école Val-des-Ormes à Rosemère;
-  les écoles Cœur à cœur, l'Alternative et Terre des jeunes à Saint-Eustache;
-  l'école Arthur-Vaillancourt à Sainte-Thérèse.



### Écoles à projet particulier - Bilan des tendances CSSMI par école

École à projet particulier	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Le Sentier	17,0	14,0	14,0	3,0	14,0	14,0	14,0
Arthur-Vaillancourt	12,0	10,0	10,0		10,0	10,0	10,0
Cœur à cœur, l'Alternative	21,0	19,0	15,0	1,0	15,0	15,0	15,0
Terre des jeunes	19,0	17,0	17,0	3,0	17,0	17,0	17,0
Val-des-Ormes	16,0	17,0	17,0	3,0	17,0	17,0	17,0
<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>77,0</b>	<b>73,0</b>	<b>10,0</b>	<b>73,0</b>	<b>73,0</b>	<b>73,0</b>

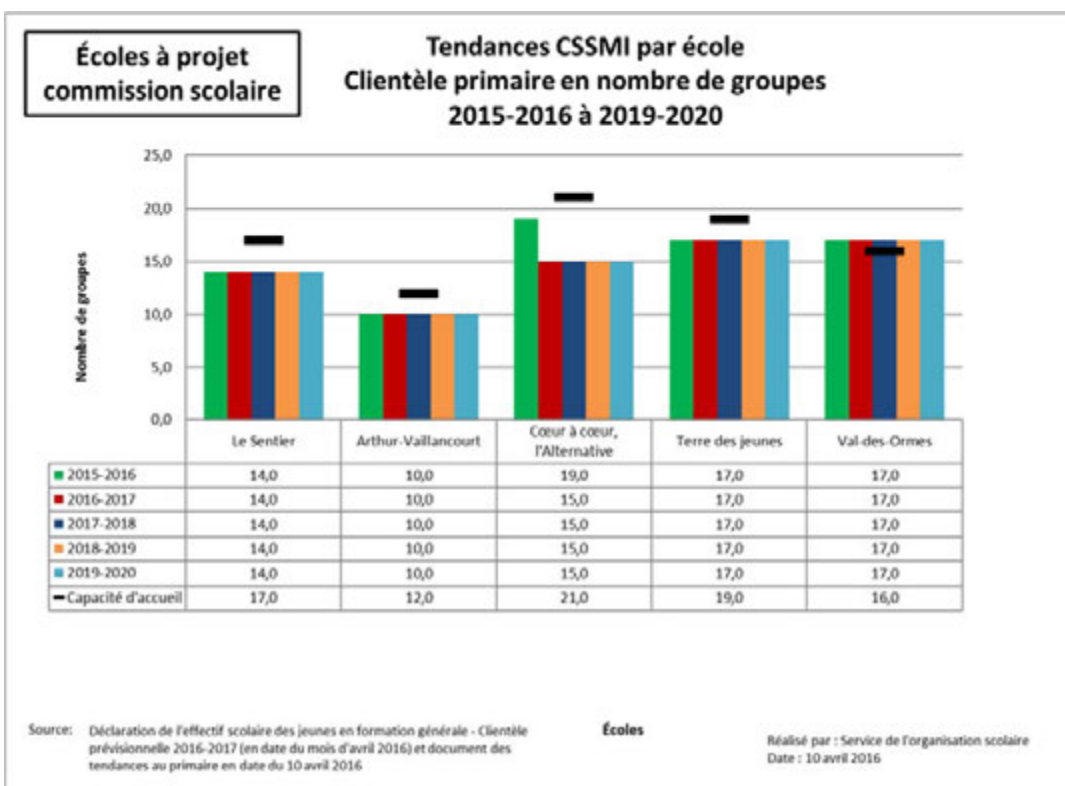
Les nombres de groupes présentés dans le tableau intègrent les classes spécialisées

Source des données : Documents des tendances au primaire du mois d'avril 2016

### Écoles à projet particulier - Surplus ou manque de locaux par rapport à la capacité d'accueil

École à projet particulier	Capacité d'accueil	Nombre de groupes dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017		Tendance du nombre de groupes		
			Nbre de groupes (incluant classes spécialisées)	Classe spécialisée	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Le Sentier	17,0	-3,0	-3,0		-3,0	-3,0	-3,0
Arthur-Vaillancourt	12,0	-2,0	-2,0		-2,0	-2,0	-2,0
Cœur à cœur, l'Alternative	21,0	-2,0	-6,0		-6,0	-6,0	-6,0
Terre des jeunes	19,0	-2,0	-2,0		-2,0	-2,0	-2,0
Val-des-Ormes	16,0	1,0	1,0		1,0	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>85,0</b>	<b>-8,0</b>	<b>-12,0</b>		<b>-12,0</b>	<b>-12,0</b>	<b>-12,0</b>

Source des données : Documents des tendances au primaire en date du mois d'avril 2016



## Faits saillants

La CSSMI offre différents projets reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* aux élèves de l'ensemble du territoire, soit :

Programme	École
Alternatif	Le Sentier (secteur Est) <sup>2</sup> Cœur à cœur, l'Alternative (secteur Ouest)
Musical	Arthur-Vaillancourt <sup>3</sup>
Primaire du Baccalauréat Internationale (BI)	Val-des-Ormes (secteur Est) Terre des jeunes (secteur Ouest)

Au total, les cinq écoles dédiées à un projet particulier représentent 85 locaux en capacité d'accueil au niveau de la Commission scolaire. En 2016-2017, selon les données du mois d'avril 2016, on dénombre 73 groupes pour ces écoles dont 10 sont des groupes d'élèves en classe spécialisée.

---

<sup>2</sup> L'école des Ramilles offre aussi le programme alternatif pour une partie du secteur Est (en plus de sa clientèle régulière)

<sup>3</sup> L'école Alpha offre aussi le programme musical pour une partie du secteur E (en plus de sa clientèle régulière)

# SECONDAIRE

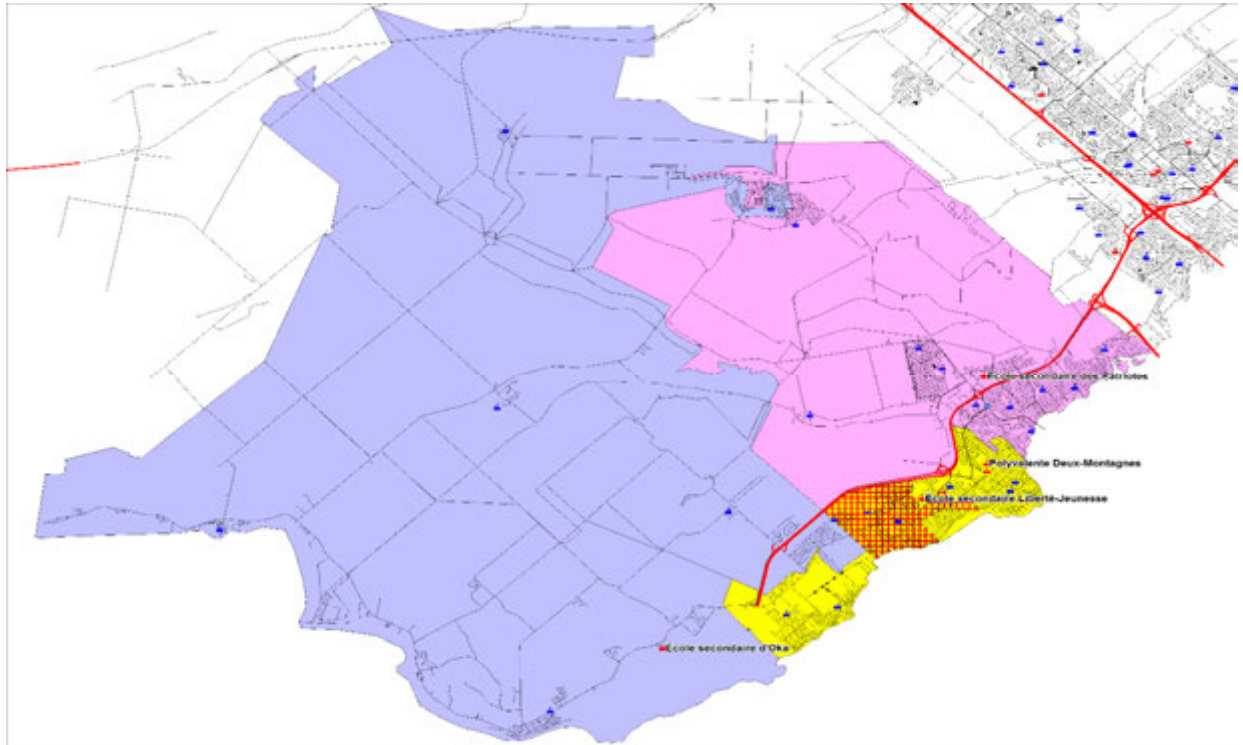


## Écoles secondaires

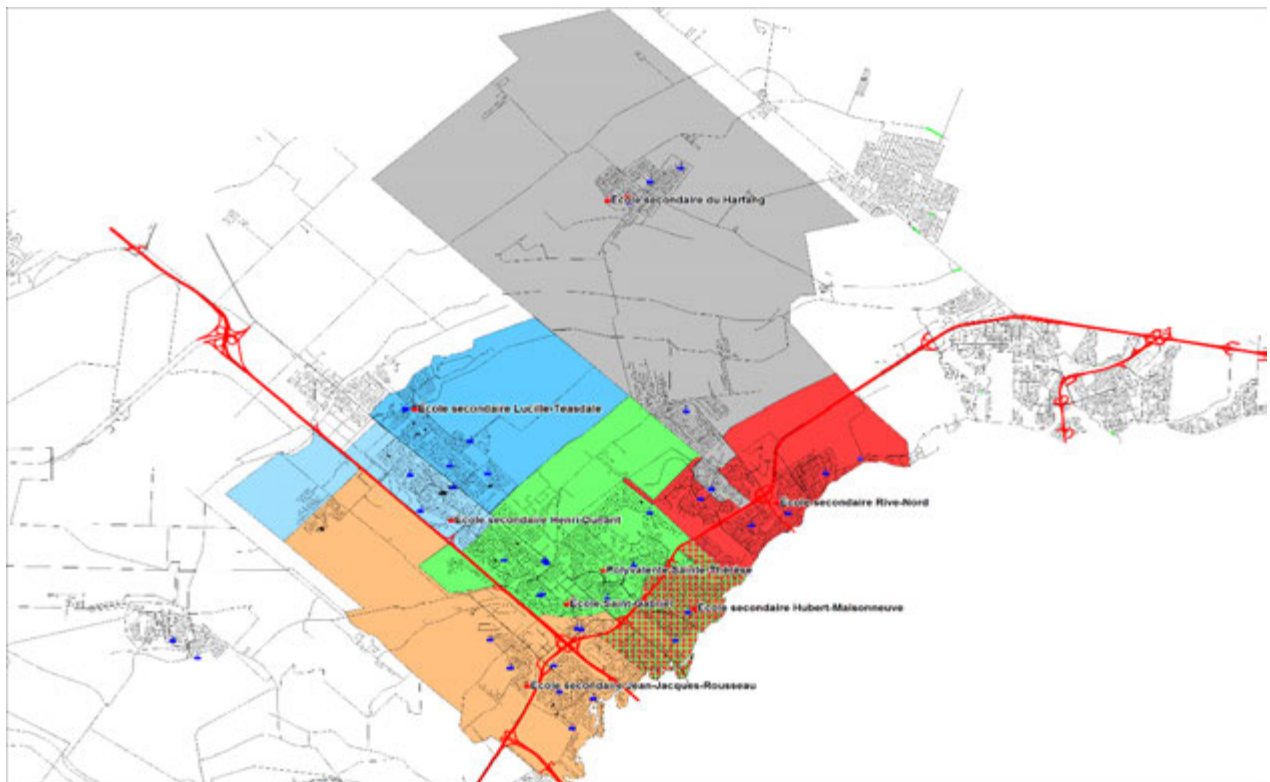
La Commission scolaire regroupe douze écoles secondaires et une école desservant une clientèle spécialisée du primaire et du secondaire couvrant ainsi le territoire de 16 municipalités :

- ▣ l'école des Érables située à Deux-Montagnes;
- ▣ l'école Saint-Gabriel située à Sainte-Thérèse;
- ▣ l'école secondaire d'Oka située à Oka;
- ▣ l'école secondaire des Patriotes située à Saint-Eustache;
- ▣ l'école secondaire du Harfang située à Sainte-Anne-des-Plaines;
- ▣ l'école secondaire Henri-Dunant située à Blainville;
- ▣ l'école secondaire Hubert-Maisonnette située à Rosemère;
- ▣ l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau située à Boisbriand;
- ▣ l'école secondaire Liberté-Jeunesse située à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- ▣ l'école secondaire Lucille-Teasdale située à Blainville;
- ▣ l'école secondaire Rive-Nord située à Bois-des-Filion;
- ▣ la Polyvalente Deux-Montagnes située à Deux-Montagnes;
- ▣ la Polyvalente Sainte-Thérèse située à Sainte-Thérèse.

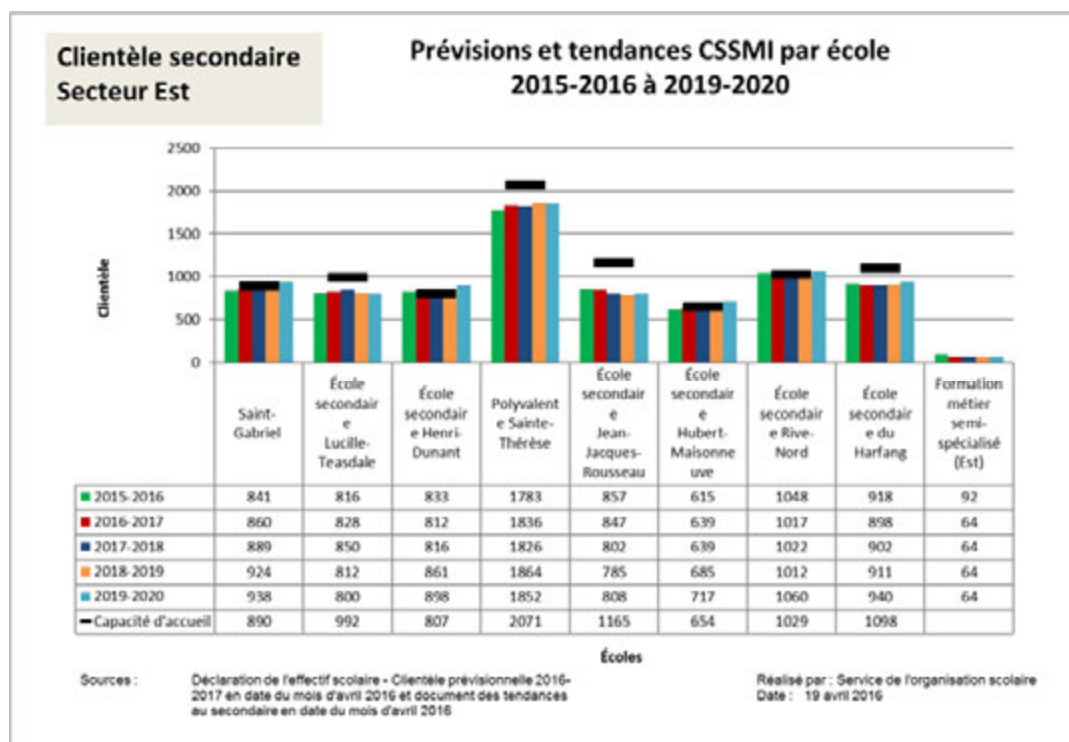
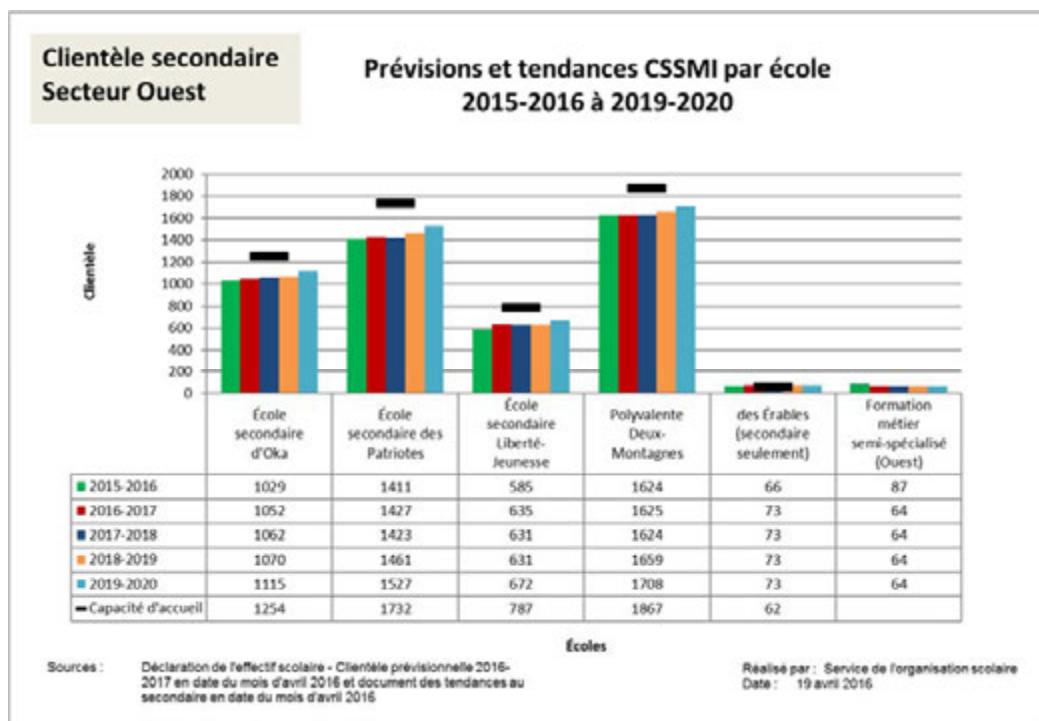
## SECTEUR OUEST



## SECTEUR EST



Secondaire - Bilan des tendances CSSMI par école						
École secondaire	Capacité d'accueil	Nombre d'élèves dans l'école en 2015-2016	Prévision 2016-2017	Tendance du nombre d'élèves		
				2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>Secteur Ouest</b>						
École secondaire d'Oka	1254	1029	1052	1062	1070	1115
École secondaire des Patriotes	1732	1411	1427	1423	1461	1527
École secondaire Liberté-Jeunesse	787	585	635	631	631	672
Polyvalente Deux-Montagnes	1867	1624	1625	1624	1659	1708
des Érables (secondaire seulement)	62	66	73	73	73	73
Formation métier semi-spécialisé (Ouest)		87	64	64	64	64
<b>Sous-total Ouest</b>	<b>5702</b>	<b>4802</b>	<b>4876</b>	<b>4877</b>	<b>4958</b>	<b>5158</b>
<b>Secteur Est</b>						
Saint-Gabriel	890	841	860	889	<b>924</b>	<b>938</b>
École secondaire Lucille-Teasdale	992	816	828	850	812	800
École secondaire Henri-Dunant	807	<b>833</b>	<b>812</b>	<b>816</b>	<b>861</b>	<b>898</b>
Polyvalente Sainte-Thérèse	2071	1783	1836	1826	1864	1852
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau	1165	857	847	802	785	808
École secondaire Hubert-Maisonneuve	654	615	639	639	<b>685</b>	<b>717</b>
École secondaire Rive-Nord	1029	<b>1048</b>	1017	1022	1012	<b>1060</b>
École secondaire du Harfang	1098	918	898	902	911	940
Formation métier semi-spécialisé (Est)		92	64	64	64	64
<b>Sous-total Est</b>	<b>8706</b>	<b>7803</b>	<b>7801</b>	<b>7809</b>	<b>7916</b>	<b>8077</b>
<b>Grand Total</b>	<b>14408</b>	<b>12605</b>	<b>12677</b>	<b>12686</b>	<b>12875</b>	<b>13235</b>



## Faits saillants

La prévision globale de clientèle au secondaire pour 2016-2017 est établie à plus de 12 600 élèves. Les plus récentes tendances de clientèle nous permettent de croire que la décroissance de la clientèle au secondaire est terminée.

En effet, les écoles secondaires de la Commission scolaire devraient entreprendre une légère hausse de clientèle dès l'année scolaire 2017-2018, pour atteindre plus de 12 800 élèves l'année suivante. Il est à noter que la capacité d'accueil totale au secondaire est estimée à plus de 14 400 places-élèves.

### ***SECTEUR OUEST***

D'ici 2019-2020, la clientèle du secteur Ouest devrait croître de près de 300 élèves pour dépasser le plateau de 5100 en termes d'effectif. La capacité d'accueil du secteur se situe à près de 5700 élèves. Compte tenu de l'espace disponible, aucun débordement de clientèle n'est envisagé durant le présent cadre triennal dans ce secteur.

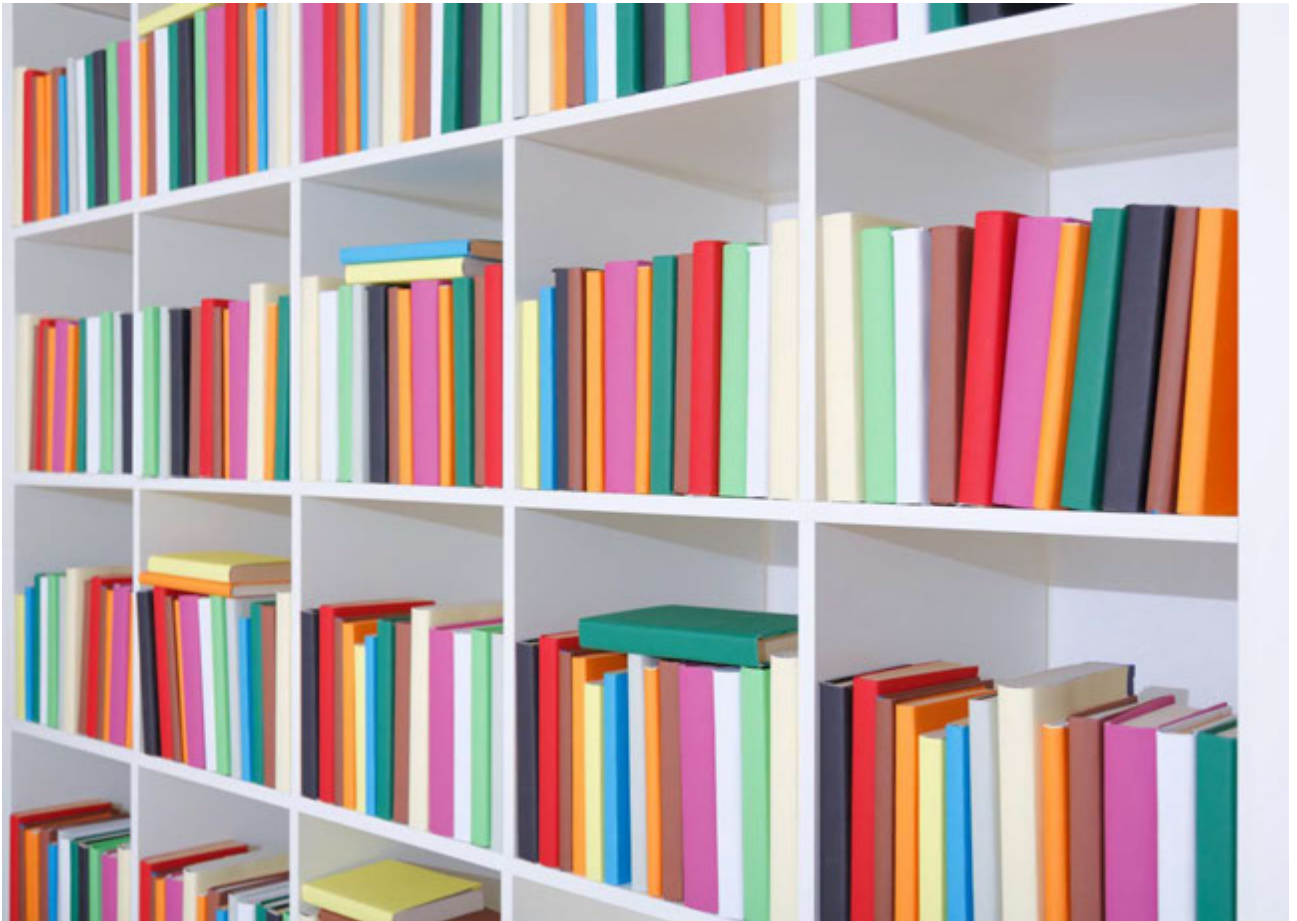
### ***SECTEUR EST***

Entre 2016-2017 et 2019-2020, la clientèle devrait augmenter de plus de 200 élèves et se situer à un peu plus de 8 000 élèves. Considérant la capacité d'accueil d'environ 8 700 places-élèves, peu de problématiques sont envisagées à moyen terme. Toutefois, trois établissements devront faire l'objet d'une surveillance accrue, soit les écoles secondaires Hubert-Maisonneuve, Henri-Dunant et Rive-Nord.

## Résumé des zones de vulnérabilité au secondaire

- ➔ SUIVI DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE SECONDAIRE HUBERT-MAISONNEUVE
- ➔ SUIVI DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE SECONDAIRE HENRI-DUNANT
- ➔ SUIVI DE LA CLIENTELE DE L'ECOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

# ANNEXES



# Loi sur l'instruction publique

L.R.Q., c. I-13.3

## SECTION I DROITS DE L'ÉLÈVE

### Article 1

#### **Droit à l'éducation scolaire**

Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447, à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge d'admissibilité jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou 21 ans dans le cas d'une personne handicapée au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (chapitre E-20.1)

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique visé au premier alinéa ainsi qu'aux services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

#### **Âge d'admissibilité**

L'âge d'admissibilité à l'éducation préscolaire est fixé à 5 ans à la date déterminée dans le régime pédagogique, l'âge d'admissibilité à l'enseignement primaire est fixé à 6 ans à la même date.

### Article 4

#### **Choix de l'école**

L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence.

#### **Critères d'inscription**

L'exercice de ce droit est assujéti aux critères d'inscription établis en application de l'article 239, lorsque le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, ou, s'il s'agit d'une école à projet particulier ou à vocation régionale ou nationale, aux critères d'inscription établis en application de l'article 240 ou 468.

#### **Transport**

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par la commission scolaire.

### Article 39

#### **Acte d'établissement**

L'école est établie par la commission scolaire.

L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense.

Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

### Article 40

La commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

## SECTION II CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (Fonctions et pouvoirs – fonctions et pouvoirs généraux)

### Article 79

Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1. la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;...

### Article 80

Le conseil d'établissement peut, dans le cadre de ses compétences, convenir avec un autre établissement d'enseignement de la commission scolaire de mettre en commun des biens et services ou des activités.

SECTION IV  
COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Article 193

**Consultation**

Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

1. la division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire;
  - 1.1 le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son actualisation;
2. le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3. la politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école adoptée en vertu de l'article 212;
  - 3.1 la politique relative aux contributions financières adoptée en vertu de l'article 212.1;
4. *(paragraphe abrogé);*
5. la répartition des services éducatifs entre les écoles;
6. les critères d'inscription des élèves dans les écoles visés à l'article 239;
  - 6.1 l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école;
7. le calendrier scolaire;
8. les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire;
9. les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités;
10. les activités de formation destinées aux parents par la commission scolaire.

SECTION VI  
FONCTIONS ET POUVOIRS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Article 204

Pour l'application de la présente section relativement aux services éducatifs visés à l'article 1, relèvent de la compétence d'une commission scolaire les personnes qui résident sur son territoire ou qui y sont placées en application de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'exception de celles visées par la Partie IV.1 de cette loi, ou de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Article 211

**Immeubles**

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au quatrième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

### Article 212

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant :

1. sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;
2. sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir :

1. le calendrier de la consultation;
2. les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;
3. la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;
4. la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas :

- au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;
- au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2 du premier alinéa serait effectué.

## FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES

### Article 217

La commission scolaire consulte les conseils d'établissement et les comités de la commission scolaire sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés et procède aux consultations publiques prévues par la présente loi.

### Article 222

La commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement, conformément aux modalités d'application progressive établies par le ministre en vertu de l'article 459.

Pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur demande motivée des parents d'un élève, d'un élève majeur ou d'un directeur d'école, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique. Dans le cas d'une exemption aux règles de sanction des études visée à l'article 460, la commission scolaire doit en faire la demande au ministre.

Elle peut également, sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique, permettre une dérogation à une disposition du régime pédagogique pour favoriser la réalisation d'un projet pédagogique particulier applicable à un groupe d'élèves. Dans le cas d'une dérogation à la liste des matières, la commission scolaire doit obtenir l'autorisation du ministre conformément à l'article 459.

### Article 222.1

La commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'études établis par le ministre en vertu de l'article 461.

Cependant, une commission scolaire peut, à la demande du directeur d'une école, après consultation des parents de l'élève et sous réserve des règles de sanction des études prévues au régime pédagogique et des règlements du comité catholique ou du comité protestant, dispenser d'une matière prévue au régime pédagogique un élève qui a besoin de mesures d'appui dans les programmes de la langue d'enseignement, d'une langue seconde ou des

mathématiques; la dispense ne peut toutefois porter sur l'un ou l'autre de ces programmes.

En outre, une commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions qu'il détermine, permettre à une école de remplacer un programme d'études établi par le ministre par un programme d'études local dans le cas d'un élève ou d'une catégorie d'élèves incapables de profiter des programmes d'études établis par le ministre. Un programme d'études local est soumis par la commission scolaire à l'approbation du ministre.

#### Article 236

##### **Services éducatifs**

La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

#### Article 239

La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence de la commission scolaire et, dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école. Ils doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves; copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement.

Les conditions ou critères d'admission à un projet particulier ne doivent pas servir de critères d'inscription des élèves dans une école; ils ne peuvent avoir pour effet d'exclure de l'école de son choix l'élève qui a le droit d'être inscrit dans cette école en application des critères visés au premier alinéa.

#### Article 240

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, la commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier.

La commission scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école.

## FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

#### Article 255

La commission scolaire peut :

1. contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation des projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région;
2. fournir des services à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires;
3. participer, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les domaines de ses compétences.

L'exercice de telles attributions n'a pas pour objet essentiel d'exploiter une entreprise commerciale.

#### Article 255.1

La commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions qu'elle détermine, confier la gestion de tout ou partie des activités visées à l'article 255, sauf les activités de formation de la main-d'œuvre, à un comité qu'elle institue ou à un organisme qu'elle désigne.

## Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020

**LÉGENDE :**

1. Administration
2. Enseignement préscolaire
3. Enseignement primaire
4. Enseignement secondaire
5. Enseignement FP.
6. Enseignement FGA
7. Entreposage
8. Entretien et réparation
9. Service à la communauté

### ÉCOLES PRIMAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>MIRABEL</b>					
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 102	261	Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord)  Mirabel J7N xxx	---	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide JOV 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides ▪ pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

## ÉCOLES PRIMAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<b>MIRABEL</b>					
B 058	206	École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 004	203	École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel J7N 2N8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 022	205	École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 025	204	École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 099	260	Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B xxx	261	Nouvelle école primaire de Mirabel (Domaine-Vert Nord)  Mirabel J7N xxx	---	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-PLACIDE</b>					
B 072	201	École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>OKA</b>					
B 074	202	École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>POINTE-CALUMET</b>					
B 087	210	École des Perséides 1020, rue Simone Pointe-Calumet J0N 1G5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 003		École des Perséides ▪ pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-JOSEPH-DU-LAC</b>					
B 010	207	École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 098	231	École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0	2,3,9	2,3,9	2,3,9

<b>SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC</b>					
B 095	230	École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 080	208	École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 011	209	École Horizon-du-Lac 3099, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>DEUX-MONTAGNES</b>					
B 086	253	École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 075	240	École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 007	241	École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINT-EUSTACHE</b>					
B 071	245	École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 081	246	École au Coeur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 070	250	École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 016	247	École Coeur à coeur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 021	249	École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 064	252	École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 020	242	École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 015	251	École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 008	244	École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 101	254	Nouvelle école primaire de Saint-Eustache 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BOISBRIAND</b>					
B 026	276	École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 030	270	École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1	2,3,9	2,3,9	2,3,9

<b>BOISBRIAND</b>					
B 027	275	École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 091	273	École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-Claire-Daveluy Boisbriand J7G 3G7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 033	274	École Gaston-Pilon 1025, rue Castelneau Boisbriand J7G 1V7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 032	215	École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-THÉRÈSE</b>					
B 050	216	École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4	3,9	3,9	3,9
B 043	214	École du Trait-d'Union ▪ pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 041		École du Trait-d'Union ▪ pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 040	271	École Le Tandem ▪ pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 049	217	École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 059	212	École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BLAINVILLE</b>					
B 066	223	École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 036	213	École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 031	225	École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 088	218	École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 077	222	École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 089	224	École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 005	220	École des Ramilles 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4	2,3,9	2,3,9	2,3,9

<b>BLAINVILLE</b>					
B 067	226	École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 044	221	École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 045	219	École Plateau Saint-Louis ▪ pavillon Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 047		École Plateau Saint-Louis, ▪ pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>SAINTE-ANNE-DES-PLAINES</b>					
B 094	288	École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 052	286	École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 073	287	École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>ROSEMÈRE</b>					
B 001	278	École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 035	277	École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>LORRAINE</b>					
B 068	285	École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 019	280	École Le Carrefour 59, boulevard de Vignory Lorraine J6Z 3L5	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 023	279	École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8	2,3,9	2,3,9	2,3,9
<b>BOIS-DES-FILION</b>					
B 012	282	École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Nord Bois-des-Filion J6Z 2C4	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 013		École Le Rucher ▪ annexe (même adresse que précédent)	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 002		École Le Rucher pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	2,3,9	2,3,9	2,3,9

<b>TERREBONNE</b>					
B 092	289	École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 028	283	École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2	2,3,9	2,3,9	2,3,9
B 029	284	École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2	2,3,9	2,3,9	2,3,9

## ÉCOLES SECONDAIRES

Bâtisse	École	Immeubles	2017-2018	2018-2019	2019-2020
B 057	102	École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	4,9	4,9	4,9
B 062		École secondaire d'Oka ▪ pavillon Léopold (même adresse que précédent)	4,9	4,9	4,9
B 065	107	École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	4,9	4,9	4,9
B 061	142	École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A6	2,3,4,9	2,3,4,9	2,3,4,9
B 054	144	Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin des Anciens Deux-Montagnes J7R 6A7	4,7,9	4,7,9	4,7,9
B 018		Polyvalente Deux-Montagnes ▪ Métiers semi-spécialisés 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7P 2B6	4	4	4
B 055	143	École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4	4,9	4,9	4,9
B 082	171	École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	4,9	4,9	4,9
B 051		École secondaire Jean-Jacques-Rousseau ▪ Métiers semi-spécialisés 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	4	4	4
B 034	106	École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8	4,9	4,9	4,9
B 046	108	École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8	4,9	4,9	4,9
B 037	104	École Saint-Gabriel ▪ pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	4,9	4,9	4,9
B 039		École Saint-Gabriel ▪ pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	4,9	4,9	4,9
B 056	105	Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	4,9	4,9	4,9
B 093	172	École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 053		École secondaire du Harfang ▪ pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	4,9	4,9	4,9
B 017	174	École secondaire Hubert-Maisonnette 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1	4,9	4,9	4,9
B 024	173	École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7	4,9	4,9	4,9

### CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Bâtisse	Centre	Immeubles	2017-2018	2018-2019	2019-2020
B 097	407	Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8	5,9	5,9	5,9
B 054	402	Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	5	5	5
B 833		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 218, rue Poirier, bureau 10 Saint-Eustache J7R 5R3	5	5	5
B 831		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ pavillon des Promenades ( <b>location</b> ) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	5	5	5
B 793		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 794		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Laval H7C 1S6	5	5	5
B 795		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Laval H7C 1S7	5	5	5
B 796		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 797		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	5	5	5
B 798		Centre de formation professionnelle, l'Émergence ▪ Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	5	5	5
B 060		404	Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet Sainte-Thérèse J7E 5R8	5	5
B 056	403	Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	5	5	5
B 832		Centre de formation professionnelle de l'automobile ▪ pavillon Charpenterie-menuiserie ( <b>location</b> ) 670, boulevard Industriel Saint-Eustache J7R 5V3	5	5	5
B xxx	xxx	Nouveau centre de formation professionnelle commun CSSMI-CSSWL 246, Allée du golf Saint-Eustache J7x xxx	5	5	5

## CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

Bâtisse	Centre	Immeubles	2017-2018	2018-2019	2019-2020
B 805	306	Centre de formation continue des Patriotes ▪ Promenades Deux-Montagnes ( <b>location</b> ) 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	6	6	6
B 018		Centre de formation continue des Patriotes ▪ pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7P 2B6	6	6	6
B 793		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 794		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Laval H7C 1S6	6	6	6
B 795		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Laval H7C 1S7	6	6	6
B 796		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 797		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1	6	6	6
B 798		Centre de formation continue des Patriotes ▪ Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	6	6	6
B 812	305	Centre multiservice de Sainte-Thérèse ( <b>location</b> ) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	6	6	6
B 051		Centre multiservice de Sainte-Thérèse ▪ pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3	6	6	6

<b>AUTRES IMMEUBLES</b>				
<b>Bâtisse</b>	<b>Immeubles</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
B 800	Le Carrefour Saint-Eustache ( <b>location</b> ) 430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache J7R 6V6	1	1	1
B 063	Entrepôt Deux-Montagnes 215, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W2	7	7	7
B 812	Salle Jacques-St-André ( <b>location</b> ) (Centre multiservice de Sainte-Thérèse) 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	1	1	1
B 038	Pavillon Blanchard 6, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	1,7	1,7	1,7
B 823	Atelier ressources matérielles ( <b>location</b> ) 101, rue Blanchard Sainte-Thérèse J7E 4N4	1,7,8	1,7,8	1,7,8
B 042	Pavillon Augustin-Charlebois 50, rue Leroux Sainte-Thérèse J7E 3M6	1,7	1,7	1,7

## Liste des écoles et actes d'établissement 2017-2018

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
<b>SECTEUR A</b>					
École de l'Amitié 60, avenue Daniel-Morin Saint-Placide J0V 2B0		6	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Pins 25, rue des Pins Oka J0N 1E0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Girouard 9030, rue Dumouchel Mirabel (Saint-Benoît) J7N 2N8		9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Rose-des-Vents 70, montée du Village Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Perséides 1020, rue Simonne Pointe-Calumet J0N 1G5	pavillon des Primevères 784, boulevard de la Chapelle Pointe-Calumet J0N 1G1	23 + 17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-121211-3820
École du Grand-Pommier 257, rue Yvon Saint-Joseph-du-Lac J0N 1M0		21	Préscolaire Primaire		CC-141209-4200 CC-160126-4415
École des Lucioles 320, rue de la Sève Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR B</b>					
École des Grands-Vents 3180, rue Laurin Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4017
École Horizon-du-Lac 3099, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-091208-3175 CC-121211-3820
École Emmanuel-Chénard 600, 28 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 6L2		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Mésanges 203, 14 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3W1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-165 CC-990127-172 CC-000322-619 CC-070626-2720
École Sauvé 214, 9 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes J7R 3M2		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame 151, rue Saint-Louis Saint-Eustache J7R 1X9		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Village-des-Jeunes 16, rue Perry Saint-Eustache J7R 2H3		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire de Saint-Eustache 520, boulevard Lavallée Saint-Eustache J7P 5P3		21	Préscolaire Primaire		CC-161213-xxxx

Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 – La consultation officielle

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Arc-en-ciel 130, boulevard Louis-Joseph-Rodrigue Saint-Eustache J7R 5Y5		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École au Cœur-du-Boisé 990, rue des Érables Saint-Eustache J7R 6M5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-981215-157 CC-070626-2720
École Curé-Paquin 43, rue Saint-Laurent Saint-Eustache J7P 1V9		14	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Clair Matin 250, rue Therrien Saint-Eustache J7P 4V4		25	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Horizon-Soleil 425, rue Hamel Saint-Eustache J7P 4M2		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR C</b>					
École Terre-Soleil 800, rue De Sève Sainte-Thérèse J7E 2M6		24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Ramilles <sup>4</sup> 1030, rue Gilles-Vigneault Blainville J7C 5N4		22	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (partie des secteurs C et E)	CP-980514-237 CC-990414-265 CC-070626-2720
École de l'Envolée 60, rue des Grives Blainville J7C 5J9		27	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Notre-Dame-de-l'Assomption 1027, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2M2		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Plateau Saint-Louis 425, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	pavillon Saint-Edmond 445, boulevard du Curé-Labelle Blainville J7C 2H4	24	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Seigneurie 930, rue de la Mairie Blainville J7C 3B4		21	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Chante-Bois 40, 84 <sup>e</sup> Avenue Est Blainville J7C 3R5		16	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Semailles 1100, boulevard Céloron Blainville J7C 4Y7		17	Préscolaire Primaire		CC-030122-1461 CC-031209-1717 CC-070626-2720
École de l'Aquarelle 1430, rue Maurice-Cullen Blainville J7C 5Y1		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-020522-1312 CC-030122-1461 CC-070626-2720
École de la Renaissance 370, boulevard d'Annecy Blainville J7B 1J7		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991

<sup>4</sup> Sept locaux sont réservés au volet alternatif.

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École de Fontainebleau 10, rue de Montauban Blainville J7B 1T4		23	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-001011-829 CC-010124-897 CC-010523-1016 CC-040202-1775 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-081209-2991
<b>SECTEUR D</b>					
École Sainte-Scholastique 9290, côte des Saints Mirabel J7N 2X5		12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin) 13 000, rue Pierre-Perrin Mirabel J7N 0N1		21	Préscolaire Primaire		CC-151208-4403
École de la Clé-des-Champs 14 700, rue Jean-Simon Mirabel J7N 2J6		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990310-240 CC-070626-2720
École Prés fleuris 15 074, rue de Saint-Augustin Mirabel J7N 2B2		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de la Clairière 3599, rue Charlotte-Boisjoli Boisbriand J7H 1L5		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École du Mai 3233, rue de la Bastille Boisbriand J7H 1R3		22	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gabrielle-Roy 500, rue Marie-C.-Daveluy Boisbriand J7G 3G7		19	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École Gaston-Pilon 1025, rue Castelnau Boisbriand J7G 1V7		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Grands-Chemins 1650, avenue Alexandre-le-Grand Boisbriand J7G 3K1		15	Préscolaire Primaire		CC-000126-549 CC-010124-903 CC-070626-2720
École Le Tandem 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	pavillon Lionel-Bertrand 10, rue Bélisle Sainte-Thérèse J7E 3P6	12	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École du Trait-d'Union 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	pavillon Charles-Ducharme 66, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7  pavillon Adolphe-Chapleau 70, rue Saint-Stanislas Sainte-Thérèse J7E 3M7	8 + 9	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990210-203 CC-070626-2720 CC-081209-2991 CC-091208-3175
École Saint-Pierre 201, rue Saint-Pierre Sainte-Thérèse J7E 2S3		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
<b>SECTEUR E</b>					
École Alpha 334, rue de l'Académie Rosemère J7A 3R9		39	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (violon) : 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année</b> (pour les écoles Alpha, de l'Espace-Couleurs, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas)	CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École du Ruisselet 65, boulevard de Chambord Lorraine J6Z 4X1		15	Préscolaire Primaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-050222-2136 CC-070626-2720

Cadre d'organisation scolaire 2017-2020 – La consultation officielle

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Le Tournesol 155, boulevard De Gaulle Lorraine J6Z 3Z8		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Carrefour 59, boulevard Vignory Lorraine J6Z 3L5		17	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-040914-2001 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4	annexe Le Rucher 100, 33 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2C4  pavillon Félix-Leclerc 60, 35 <sup>e</sup> Avenue Bois-des-Filion J6Z 2E8	22 + 13	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-051213-2346 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Marie-Soleil-Tougas 3415, place Camus Terrebonne J6Y 1L2		23	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-990127-172 CC-990210-204 CC-070626-2720
École Jeunes du monde 452, rue de Neuilly Terrebonne J6Y 1R2		18	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Espace-Couleurs 1000, rue Marie-Gérin-Lajoie Terrebonne J6Y 0M1		21	Préscolaire Primaire		CC-121211-3820 CC-140128-4016
École des Moissons 1, rue Chaumont Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CP-980622-301 CC-050125-2129 CC-070626-2720
École Du Bois-Joli 200, rue Neuville-en-Ferrain Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		20	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École de l'Harmonie-Jeunesse 540, rue des Colibris Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0		15	Préscolaire Primaire		CP-980514-237 CC-070626-2720
École des Érables 1400, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6V6		8	Préscolaire Primaire Secondaire		CP-980514-237 CP-980622-299 CC-060523-2437 CC-061212-2601 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES À PROJET PARTICULIER (reconnues par le MEES en vertu de l'article 240 de la LIP)</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Cœur à cœur, l'Alternative 799, montée Lauzon Saint-Eustache J7R 0J1		21	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), Nouvelle école primaire de Saint-Eustache, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CP-040202-1175 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720
École Terre des jeunes 128, 25 <sup>e</sup> Avenue Saint-Eustache J7P 2V2		19	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, du Mai, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem (excluant les élèves résidant à Sainte-Thérèse), Notre-Dame, Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), Nouvelle école primaire de Saint-Eustache, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CC-070626-2720
École Le Sentier 287, chemin de la Grande-Côte Boisbriand J7G 2L2		17	Préscolaire Primaire	<b>Programme alternatif</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, des Grands-Chemins, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (excluant les élèves résidant à Saint-Eustache), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Saint-Pierre et Terre-Soleil)	CP-980514-237 CC-070626-2720 CC-081209-2991
École Arthur-Vaillancourt 25, rue Vézina Sainte-Thérèse J7E 3A4		12	Préscolaire Primaire	<b>Programme musical (piano et violon)</b> : 2 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Chante-Bois, Clair Matin, Curé-Paquin, de Fontainebleau, de l'Amitié, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Clé-des-Champs, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Moissons, des Perséides, des Pins, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Grand-Pommier, du Mai, du Trait-d'Union, Emmanuel-Chénard, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon, Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Le Tandem, Notre-Dame, Notre-Dame-de-l'Assomption, Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), Nouvelle école primaire de Saint-Eustache, Plateau Saint-Louis, Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Saint-Pierre, Sauvé, Terre-Soleil et Village-des-Jeunes)	CP-980514-237 CC-070626-2720

**ÉCOLES À PROJET PARTICULIER (reconnues par le MEES en vertu de l'article 240 de la LIP)**

École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Val-des-Ormes 199, chemin de la Grande-Côte Rosemère J7A 1H6		16	Préscolaire Primaire	<b>Programme primaire du Baccalauréat International</b> : préscolaire à 6 <sup>e</sup> année (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem (élèves résidant à Sainte-Thérèse), Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil)	CP-980514-237 CC-070626-2720

**ÉCOLES SECONDAIRES**

École secondaire d'Oka 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	pavillon Léopold 1700, chemin d'Oka Oka J0N 1E0	1254	Secondaire	<b>Programme intermédiaire du Baccalauréat International</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Girouard, Horizon-du-Lac, Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), Prés fleuris, Rose-des-Vents et Sainte-Scholastique)	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire Liberté-Jeunesse 2919, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0		787	Secondaire	<b>Programme alternatif</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, de l'Amitié, de la Clé-des-Champs, des Grands-Vents, des Lucioles, des Mésanges, des Perséides, des Pins, du Grand-Pommier, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Girouard, Horizon-du-Lac, Horizon-Soleil, Notre-Dame, Nouvelle école primaire de Mirabel (Saint-Augustin), Prés fleuris, Rose-des-Vents, Sainte-Scholastique, Sauvé et Village-des-Jeunes)	CC-030122-1461 CC-040202-1761 CC-070626-2720
Polyvalente Deux-Montagnes 500, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 6A7	pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7P 2B6 <u>exclusion au pavillon</u> : les locaux du Centre de formation continue des Patriotes  <u>exclusion à l'immeuble</u> : les locaux du Centre de formation professionnelle, l'Émergence	1867	Secondaire	<b>Programme intermédiaire du Baccalauréat International</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Arc-en-ciel, au Cœur-du-Boisé, Clair Matin, Curé-Paquin, des Mésanges, Emmanuel-Chénard, Gaston-Pilon (élèves résidant à Saint-Eustache), Horizon-Soleil, Notre-Dame, Sauvé et Village-des-Jeunes)  <b>Football</b> : 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-000126-549 CC-010124-897 CC-040202-1775 CC-050125-2129 CC-050322-2158 CC-060523-2438 CC-061212-2601 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-080325-2853 CC-091208-3175
École secondaire des Patriotes 99, rue Grignon Saint-Eustache J7P 4S4		1732	Secondaire		CP-980514-237 CC-040210-1786 CC-070626-2720 CC-071211-2804
École secondaire Jean-Jacques-Rousseau 2700, rue Jean-Charles-Bonenfant Boisbriand J7H 1P1	pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3  <u>exclusion au pavillon</u> : les locaux du Centre multiservice de Sainte-Thérèse	1165	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-051213-2346 CC-070626-2720 CC-070626-2722 CC-081209-2991 CC-091208-3175

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3	pavillon Saint-Gabriel 8, rue Tassé Sainte-Thérèse J7E 1V3  pavillon Notre-Dame 8, rue Blainville Est Sainte-Thérèse J7E 1L3	890	Secondaire	<b>Programme intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire (pour les écoles Chante-Bois, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de la Clairière, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Ramilles, des Semailles, du Mai, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Le Tandem, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil)  <b>Programme sports-études (baseball, gymnastique, hockey, hockey féminin, judo, nage synchronisée, natation, patinage artistique, plongeon, ski alpin, ski acrobatique, soccer, softball, taekwondo et tennis) :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-990127-172 CC-070626-2720
École secondaire Hubert-Maisonnette 364, rue de l'Académie Rosemère J7A 1Z1		654	Secondaire	<b>Programme intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire (pour les écoles Alpha, de Fontainebleau, de la Renaissance, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Moissons, Du Bois-Joli, du Ruisselet, Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tournesol et Marie-Soleil-Tougas).	CP-980514-237 CC-980622-298 CC-070626-2720
Polyvalente Sainte-Thérèse 401, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux du Centre de formation professionnelle de l'automobile	2071	Secondaire	<b>Programme alternatif :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisselet, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau St-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil)  <b>Formation musicale intensive :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)  <b>Santé globale :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)  <b>Hockey féminin :</b> 1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> secondaire (clientèle de toute la Commission scolaire)	CP-980514-237 CC-000112-536 CC-021023-1402 CC-040323-1826 CC-040608-1927 CC-070626-2720 CC-070626-2721 CC-071211-2804 CC-081209-2991 CC-131210-4007
École secondaire Henri-Dunant 200, rue Marie-Chapleau Blainville J7C 5Y8		807	Secondaire		CC-040202-1775 CC-040914-2001 CC-051213-2346 CC-060328-2392 CC-070626-2720

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>					
École	Autre immeuble	Capacité d'accueil	Enseignement	Projet commission scolaire	Résolution
École secondaire Lucille-Teasdale 1275, boulevard Céloron Blainville J7C 5A8		992	Secondaire		CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-020612-1320 CC-030122-1461 CC-040202-1775 CC-070626-2720
École secondaire Rive-Nord 400, rue Joseph-Paquette Bois-des-Filion J6Z 4P7		1029	Secondaire	<b>Programme intermédiaire du Baccalauréat International :</b> 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (pour les écoles Alpha, Chante-Bois, de Fontainebleau, de l'Aquarelle, de l'Envolée, de l'Espace-Couleurs, de l'Harmonie-Jeunesse, de la Clairière, de la Renaissance, de la Seigneurie, des Grands-Chemins, des Moissons, des Ramilles, des Semailles, Du Bois-Joli, du Mai, du Ruisseau, du Trait-d'Union, Gabrielle-Roy, Gaston-Pilon (secteur Boisbriand seulement), Jeunes du monde, Le Carrefour, Le Rucher, Le Tandem, Le Tournesol, Marie-Soleil-Tougas, Notre-Dame-de-l'Assomption, Plateau Saint-Louis, Saint-Pierre et Terre-Soleil).	CP-980514-237 CC-070626-2720
École secondaire du Harfang 140, rue des Saisons Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0	pavillon Saint-François 172, 3 <sup>e</sup> Avenue Sainte-Anne-des-Plaines J0H 1H0	1098	Secondaire		CP-980514-237 CC-050125-2129 CC-070626-2720 CC-091208-3175

<b>CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation agricole de Mirabel 9850, rue de Belle-Rivière Mirabel J7N 2X8		Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-010124-897 CC-020123-1179 CC-071211-2804 CC-091208-3175 CC-131210-4007
Centre de formation professionnelle, l'Émergence 1415, chemin de l'Avenir Deux-Montagnes J7R 7B4	pavillon Saint-Eustache 218, rue Poirier, bureau 10 Saint-Eustache J7R 5R3  pavillon des Promenades 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0  Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Laval H7C 1S6  Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Laval H7C 1S7  Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1  Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0  <u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-151027-4385
Centre de formation professionnelle de l'automobile 301, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse J7E 4S4	<u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de la Polyvalente Sainte-Thérèse	Formation professionnelle	CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087 CC-161213-xxxx
Centre de formation des Nouvelles-Technologies 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse J7E 5R8		Formation professionnelle	CC-020123-1179 CC-020327-1237 CC-091208-3175 CC-101214-3412
Nouveau centre de formation professionnelle commun CSSMI-CSSWL 246, Allée du golf Saint-Eustache J7x xxx		Formation professionnelle	

<b>CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE ADULTE</b>			
<b>Centre</b>	<b>Autre immeuble</b>	<b>Enseignement</b>	<b>Résolution</b>
Centre de formation continue des Patriotes 2801, boulevard des Promenades Sainte-Marthe-sur-le-Lac J0N 1P0	<p>pavillon Jacques-Labrie 88, rue Saint-Nicolas Saint-Eustache J7R 2B6 <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux de la Polyvalente Deux-Montagnes</p> <p>Établissement Sainte-Anne-des-Plaines 244, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Établissement Montée Saint-François 1300, montée Saint-François Laval H7C 1S6</p> <p>Établissement Leclerc 400, montée Saint-François Laval H7C 1S7</p> <p>Établissement Centre régional de réception 246, montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p> <p>Établissement Centre fédéral de formation 6099, boulevard Lévesque Laval H7C 1P1</p> <p>Établissement Archambault Case postale 1210 Sainte-Anne-des-Plaines J0N 1H0</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-000112-536 CC-020123-1179 CC-020911-1394 CC-101214-3412 CC-130226-3845 CC-160426-4455</p>
Centre multiservice de Sainte-Thérèse 125, rue Beauchamp Sainte-Thérèse J7E 5A4	<p>pavillon Mgr. Philippe-Labelle 46, rue Blainville Ouest Sainte-Thérèse J7E 1X3 <u>exclusion au pavillon :</u> les locaux de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau</p> <p><u>exclusion à l'immeuble :</u> les locaux de rencontre du conseil des commissaires (salle Jacques-St-André et locaux adjacents)</p>	Formation générale adulte	<p>CP-980528-269 CC-011114-1146 CC-020911-1394 CC-140527-4087</p>

## Démarche de consultation

### CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2020 ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION MENANT À L'ADOPTION

PÉRIODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ET ANALYSE		
1.	CDG (dépôt des enjeux)	25 janvier 2016
2.	CED (dépôt de la démarche de consultation et des enjeux)	2 février 2016
3.	Tables sectorielles du primaire	17 mars 2016
4.	Table du secondaire	30 mars 2016
5.	CEE	5 avril 2016
<b>Rencontres de travail du 21 avril au 12 mai 2016</b> <i>(Tous les commissaires et toutes les directions d'école accompagnées de représentants de leur conseil d'établissement recevront une invitation à participer aux rencontres de travail du secteur)</i>		
6.	<b>Rencontre d'information</b> – tous les secteurs (salle 5080)	20 avril 2016
7.	<b>Secteur D</b> – à l'école du Trait-d'Union (pavillon Charles-Ducharme)	27 avril 2016
8.	<b>Secteur A</b> – à l'école du Grand-Pommier	28 avril 2016
9.	<b>Secteur C</b> – à l'école Terre-Soleil	2 mai 2016
10.	<b>Secteur E</b> – à l'école Marie-Soleil-Tougas	4 mai 2016
11.	<b>Secteur B</b> – à l'école Curé-Paquin	11 mai 2016
12.	<b>Supplémentaire</b> – à l'école Horizon-Soleil	19 mai 2016

<b>RAPPORT D'ÉTAPE</b> (publication officielle du calendrier de consultation et date de l'audience publique, publication des enjeux, tendances de clientèle, problématiques et pistes de solution identifiées)		
13.	CDG (rapport d'étape)	30 mai 2016
14.	CED	7 juin 2016
15.	CEE	7 juin 2016
<b>CONSULTATION OFFICIELLE</b>		
16.	CDG	20 juin 2016
17.	CED	21 juin 2016
18.	CEE	20 septembre 2016
19.	Conseil des commissaires (adoption du projet pour consultation)	27 septembre 2016
20.	Table du secondaire (enjeux de la consultation)	28 septembre 2016
21.	Table du primaire (enjeux de la consultation)	13 octobre 2016
22.	Audience publique	1 <sup>er</sup> novembre 2016
23.	Comité de parents	3 novembre 2016
24.	CCDPOS	<i>À confirmer</i>
25.	Fin de la période de consultation et date limite pour le retour des avis	24 novembre 2016
<b>ADOPTION DU CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2017-2020</b>		
26.	CDG	28 novembre 2016
27.	CCG	6 décembre 2016
28.	CEE	6 décembre 2016
29.	Conseil des commissaires	13 décembre 2016